

c 2

La Revue Franco-Américaine

Publication mensuelle illustrée

SOMMAIRE :

| | PAGES |
|--|-------|
| “CORPORATION SOLE.”—Plaidoyer de Mtre Godfroi Dupré, devant la commission législative du Maine, le 7 mars 1911. Réponses de Sa Grandeur Mgr Walsh, du Grand-Vicaire McDonough, etc. Exposé complet de la question. | 323 |
| EDMOND HARAUCOURT—L'apôtre en marche (poésie)..... | 321 |
| J.-L. K.-LAFLAMME —Assimilation et religion dans l'État du Maine—III | 340 |
| CHARLES DUPIL —La lutte pacifique..... | 348 |
| MICHEL RENOUF —Stupete gentes !..... | 357 |
| LÉON KEMNER —Revue des faits et des œuvres..... | 362 |
| QUE FAUT-IL FAIRE ? Enquête par Michel Renouf..... | 353 |

POUR LE NUMÉRO DU MOIS D'OCTOBRE 1911 :
ASSIMILATION ET RELIGION DANS L'ÉTAT DU MAINE,—IV.
par J.-L. K.-Laflamme.

PRIX DU NUMÉRO :

CANADA : 15 cents. | ÉTRANGER : 20 cents.

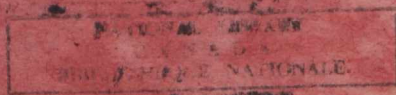
DIRECTEUR

J.-L. K.-LAFLAMME

MONTREAL

SOCIÉTÉ DE LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ

MCMXI.



Encourageons les Notres!

NOUVEAUTÉS CANADIENNES :

| | | |
|---|---------------|--------|
| L'Instruction au Canada sous le régime français, 1635-1760, par l'abbé Amédée Gosselin | \$1.50 franco | \$1.65 |
| Les Rayons du Nord [poésies], W. Chapman | .88 franco | .95 |
| La Race Française en Amérique, Desrosiers & Fournet | .60 franco | .68 |
| Feuilles Volantes et Pages d'Histoire, E. Gagnon | 1.00 franco | 1.08 |
| L'Ame Solitaire [poésies], A. Lozeau | .88 franco | .95 |

Galerie Historique canadienne-française, publiée par M. le Dr
N.-E. Dionne, comprenant 8 volumes dont 5 parus jus-
qu'à ce jour. Voici le titre des ouvrages parus :

| | | |
|---|------------|-----|
| Pierre Bédard et ses fils | .50 franco | .55 |
| Les trois comédies du <i>statu quo</i> .. | .50 franco | .55 |
| Ste-Anne de la Pocatière | .50 franco | .55 |
| Mgr Forbin Janson | .50 franco | .55 |
| Chouart et Radisson | .50 franco | .55 |

| | | |
|---|---------------|--------|
| Mère Marie de l'Incarnation, fondatrice des Urselines de Qué- bec, par une religieuse du même ordre .. | \$1.00 franco | \$1.12 |
| Mgr de Pontbriand, par le Vte du Breuil de Pontbriand .. | .85 franco | .95 |

OUVRAGES DE M. L'ABBÉ CAMILLE ROY :

| | | |
|---|------------|-----|
| Nos Origines Littéraires | .75 franco | .83 |
| Essais sur la Littérature Cana- dienne | .90 franco | .98 |
| Tableau de l'His. de la Litt. Cana- dienne-française | .25 franco | .28 |

NOUVEAUTÉS FRANÇAISES :

| | | |
|----------------------------------|------------|-----|
| La Barrière, Bazin | .85 franco | .93 |
| L'Etoile du Matin, Retté | .85 franco | .93 |
| La Robe de laine, Bordeaux | .85 franco | .93 |

NOUVEAUTÉS FRANÇAISES POUR LE CLERGÉ :

| | | |
|---|---------------|--------|
| Le Gouvernement de soi-même, Eymieu, 2 vols. ... | \$1.70 franco | \$1.85 |
| Les Enfants mal élevés, Nicolay | .85 franco | .93 |
| Le Vieillard, Mgr Baunard | 1.25 franco | 1.35 |
| Causeries du P. Van Tricht, en 10 vols., se vendent séparément, le vol. | .75 franco | .85 |
| Catéchisme expliqué par l'abbé Moisset | .75 franco | .83 |
| Catéchisme expliqué par l'abbé Spirago | 1.25 franco | 1.35 |

(Ces deux derniers ouvrages conviennent à tous les diocèses.)

LA LIBRAIRIE DU CLERGE

J. P. GARNEAU

6 rue de la Fabrique, QUEBEC

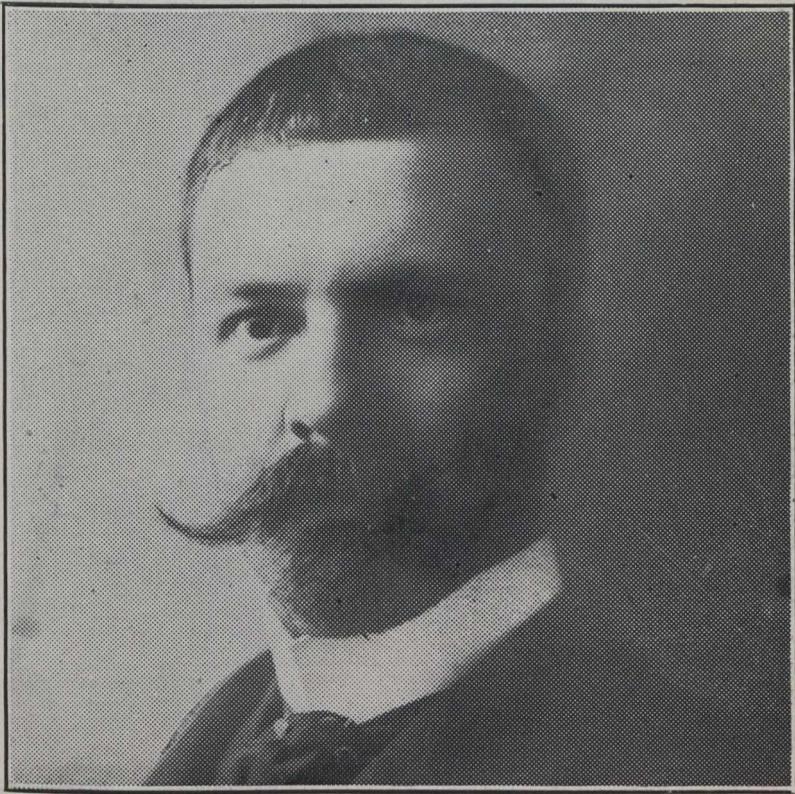
DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. VII. No. 5.

Montréal, 1er Septembre, 1911



M. HENRI BOURASSA,

député de St-Hyacinthe au parlement provincial de Québec, ancien député de Labelle au parlement fédéral canadien, chef du groupe nationaliste et directeur du *Devoir*, il est le plus redoutable adversaire de l'impérialisme au Canada. La réplique désormais fameuse qu'il adressa à Mgr Bourne, évêque de Westminster, pendant le Congrès Eucharistique de Montréal, est une pièce d'éloquence digne des meilleurs maîtres.

CHEZ LES COLONS CANADIENS-FRANCAIS

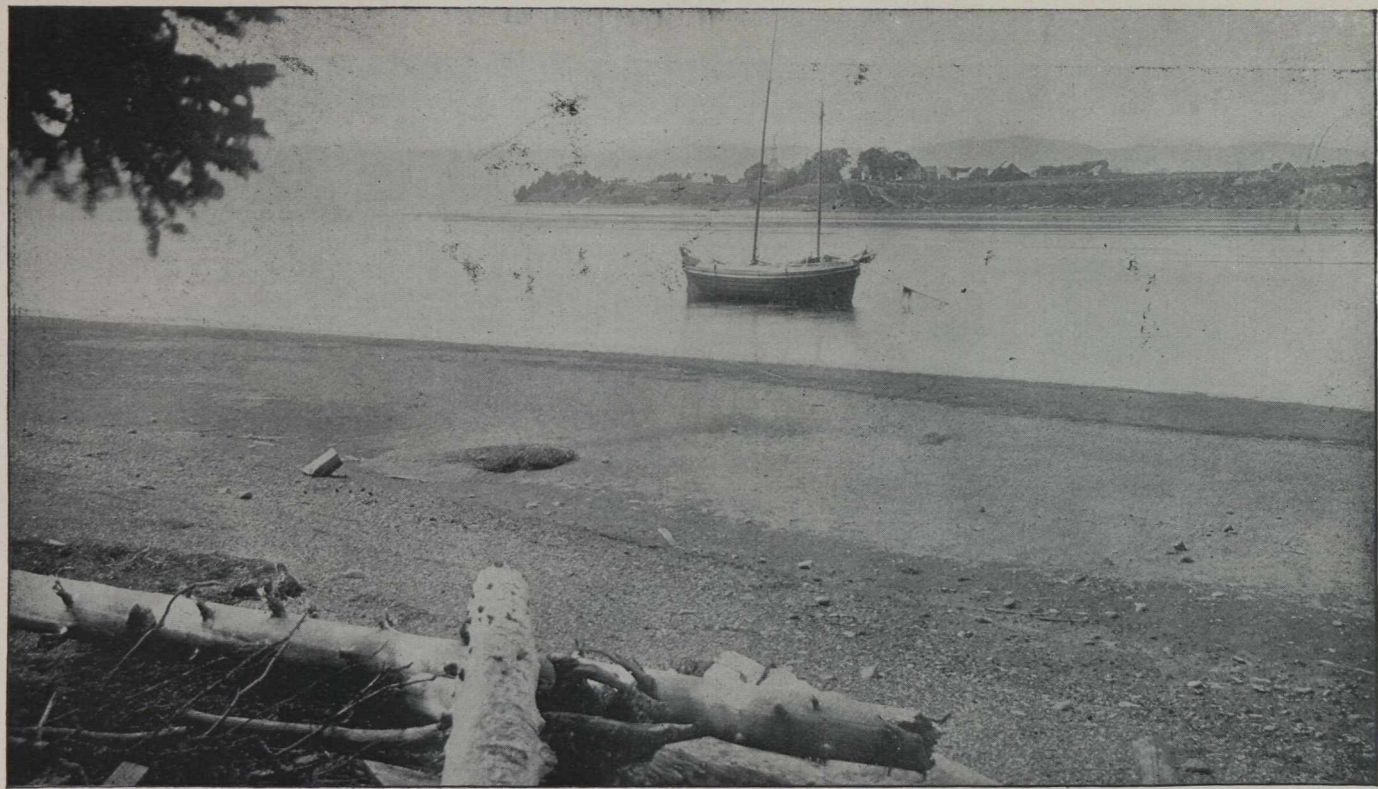
[Vignettes reproduites des intéressantes brochures "*Vastes champs*," publiées par M. Alfred Pelland, publiciste du ministère de la colonisation, à Québec.]



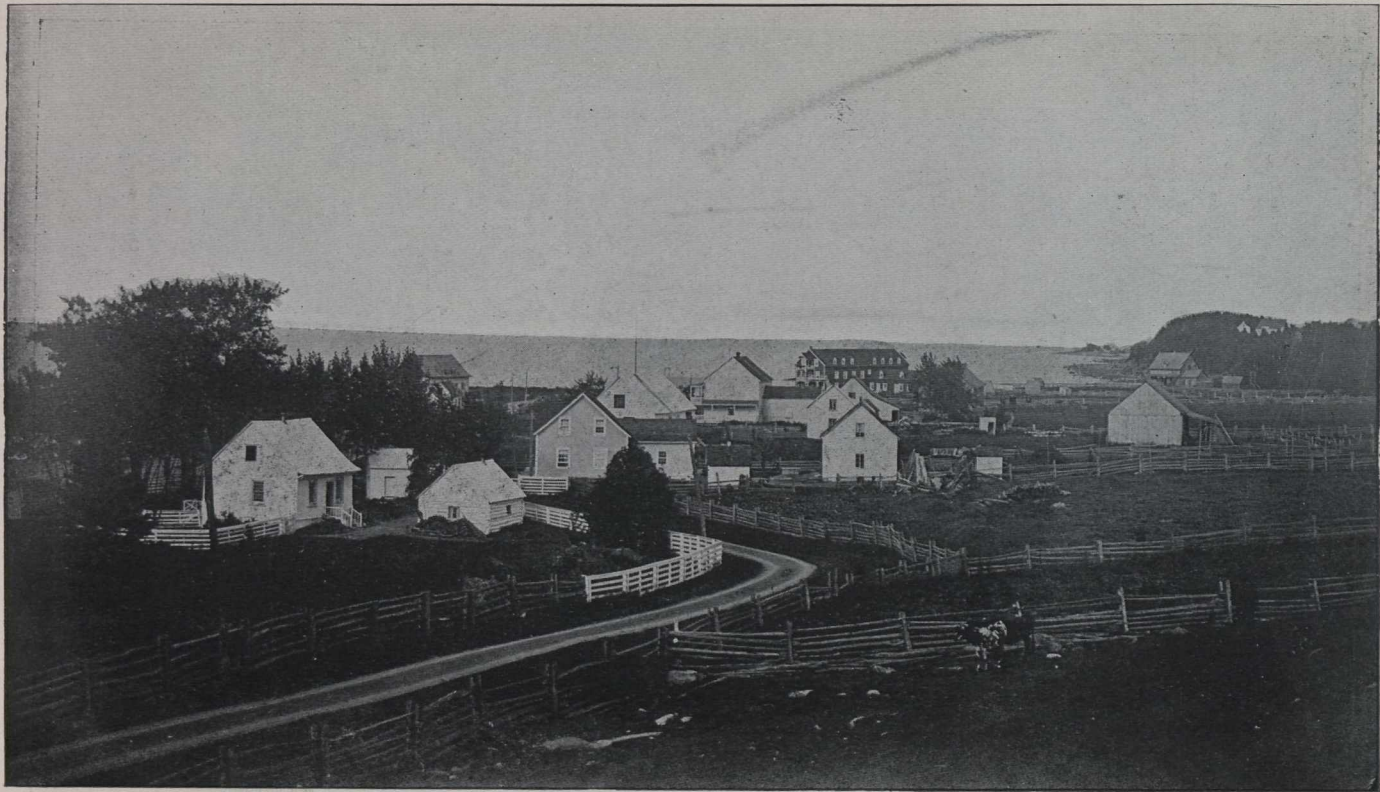
Une école dans une nouvelle colonie.



Un train de bois devant Bonaventure.



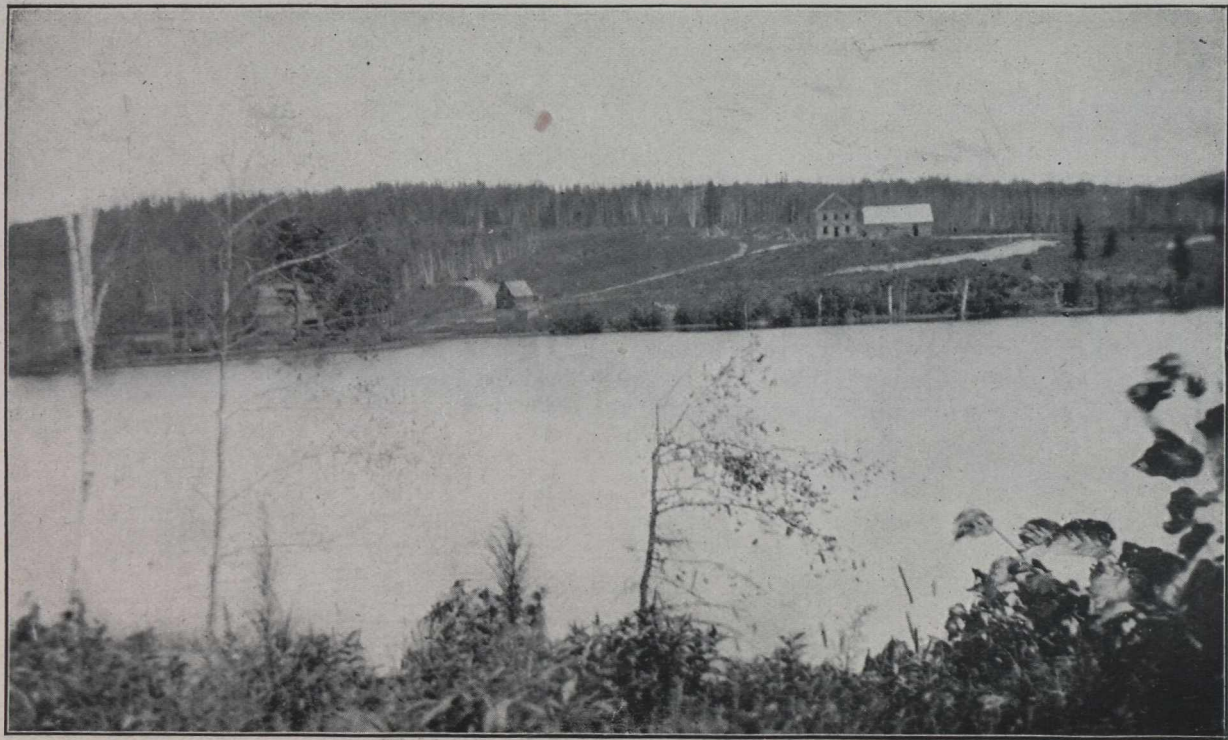
NEW RICHMOND.—Bonaventure.



VILLAGE DU PETIT MÉTIS.—Rimouski.



LE NOUVEAU QUÉBEC.—La mine d'argent.



ST-IGNACE-DU-LAC.—La chapelle temporaire



LA RÉCOLTE

L'Apôtre en marche

(DEUXIÈME SIÈCLE)

L'homme au manteau brun s'en va dans la neige,
Brun dans la blancheur des gouffres alpins,
Et les flocons blancs qui tombent des pins
Saupoudrent sa cape de beige.

Seul et tout petit, comme un point vivant
Suspendu dans les blancheurs de l'espace,
Là-bas, puis là-bas, il chemine, il passe,
Il tourne emmené par le vent.

Il s'en vient de Rome et va vers la Gaule,
Dans les pays longs qu'il ne connaît point,
La gourde au côté, le bâton au poing
Et la besace sur l'épaule.

Il suit les torrents, longe les forêts,
Descend les coteaux, passe les rivières ;
Ses pieds courageux saignent sur les pierres
Et s'embourbent dans les marais.

Mais il va quand même et poursuit sa route,
Sans peur ni fatigue et droit devant lui,
Pour être demain plus loin qu'aujourd'hui
Et trouver quelqu'un qui l'écoute.

Pour rencontrer ceux qui ne savent pas
Et qui vont mourir avant le baptême,
Pour leur dire à temps que Jésus les aime,
Il se hâte et marche à grands pas.

Ses yeux de prophète où brûlent deux flammes
Scrutent le désert des trois horizons,
Cherchant près d'un bois le toit des maisons
Où vont bientôt fleurir des âmes.

Par delà du gris, par delà du bleu,
C'est encor plus loin, c'est dans l'autre plaine,
Et l'âpotre va, car l'heure et la peine
Sont douces à qui porte un Dieu !

Edmond Haraucourt.

“Corporation Sole”

Plaidoyer de Mtre Godfroi Dupré, devant la commission législative du Maine, le 7 mars 1911. Réponses de Sa Grandeur Monseigneur Walsh, du Grand Vicaire McDonough, etc. Exposé complet de la question.

(Suite)

(M. Dupré cite ici plusieurs causes jugées par les cours américaines établissant ce principe d'équité que "dans les cas ordinaires lorsqu'un terrain est transporté à une personne sur paiement du prix fait par un autre, il en résulte un fidéi-commis présumé en faveur de celui qui paie.")

LISTE DES CAUSES CITEES : (Le texte anglais est donné en notes au bas de la page dans l'ordre des numéros.)

- 1.—Blodgett vs Hildreth, 130 Mass., p. 434.
- 2.—Buck vs Swasey, 35 Maine, p. 41.
- 3.—Stevens vs Stevens, 70 Maine, p. 92.

(1) In *Buck vs Swasey*, 35 Me., page 41, the Court says: "It is well settled that when one makes a purchase in his own name, but with funds belonging to another, that the purchaser holds the property thus acquired in trust for the person by whom the funds were furnished. So where it is made with joint funds and the conveyance is made to one only of the parties interested in the purchase money, he holds it in trust for his associates to the extent of the fund by him advanced."

(2) In *Stevens vs Stevens*, 70 Me., page 92, the Court says: "It is undoubtedly a well established principle in equity that in ordinary cases when land is conveyed to one person on the payment of the consideration by another, a resulting trust will be presumed in favor of him who pays the consideration."

(3) In *Brown vs Dwelley*, 45 Me., page 52, the Court says: "A trust results, by implication of law in favor of one who has furnished his agent with money, paid to purchase for him a parcel of land, if the agent

- 4.—Brown vs Dwelley, 45 Maine, p. 52.
- 5.—Hinckley vs Hinckley, 79 Maine, p. 320.
- 6.—Dunn vs Wheeler, 86 Maine, p. 238.

(*M. Dupré, à la suite des extraits qui précèdent, cite l'opinion de Perry, "On Trusts," section 864, puis continue*) :

Telle était la position légale de l'Evêque Catholique de cet Etat en 1887. A la demande de l'évêque lui-même la corporation connue dans nos statuts sous le titre de "Roman Catholic Bishop of Portland" fut créée civilement par la Législature de cet Etat sur la foi de la déclaration dont j'ai parlé en traitant de la loi canonique de l'Eglise Catholique en ces matières.

Plus tard un amendement fut obtenu de la Législature et

takes the conveyance to himself. And if the agent dies solvent this Court may decree, that the heirs shall release to the equitable owner."

(4) In *Hinckley vs Hinckley*, 79 Me., 320, the Court says: "The trust assumed by the mother was personal and terminated with her own life." And the Court citing *Humewell vs Lane*, 11 Mtc., page 163, says: "It follows therefore, that the respondent, Daniel, the executor of the trustee, should account for the personal estate that his testatrix held belonging to the orator and should pay over the same to him. The respondents, heirs of the testatrix, should release their interest to the orator in the real estate that he conveyed her by deed of Jan. 8, 1868, and neither party should recover costs."

(5) In *Dunn vs Wheeler*, 86 Me., page 238, the Court says: "It is not difficult to see what the parties meant. The prime purpose was, evidently, to create a deed of trust from husband to wife for the benefit of their three children, the trust to continue until the youngest of the three should attain the age of twenty-one years. That trust has performed its intended purpose and has become terminated. The youngest child was long ago more than twenty-one years old. Nor can it be maintained, as attempted to be by the defence, that the grantee, Margaret Boyle, was occupying adversely to her children during the continuance of the trust when in the use and occupation of the estate entrusted to her, for her and their benefit."

(6) *Perry on Trusts*, Section 864, says: "It is true, that to enable a trustee without giving up the possession to turn it into adverse holding against the cestui que trust, the evidence must be clear and unmistakable, and such adverse claim must be brought home to the cestui que trust beyond question or doubt."

cet amendement fut approuvé le 12 février 1891. Cet amendement constitue le Chapitre 47 des Lois Particulières et Spéciales de cet Etat, et il est une tentative de légaliser avec plus de rigueur ce qui n'avait pas été prévu dans l'Acte créant la Corporation.

Huit jours après l'adoption de cet amendement par la Législature, le Rév. James A. Healey, au moyen d'un "blanket deed," (contrat couvrant toute la propriété d'un bloc) transportait toutes et chacune des propriétés immobilières qu'il détenait dans cet Etat comme fidei-commissaire pour le bénéfice des catholiques de cet Etat, à l'*Evêque Catholique de Portland, corporation simple*.

Depuis lors, nous avons continué de payer comme nous le faisons dans le passé, par l'entremise du curé de la paroisse, l'agent de la corporation dans chaque paroisse. Nos privilèges ne se sont pas étendus plus loin. Nous avons payé, nous avons été forcés de payer, bien que nous n'ayons jamais su ce qui avait été fait de notre argent. Le curé qui est nommé par son évêque n'a jamais cru bon de nous accorder une part dans l'administration des affaires temporelles des paroisses. Et remarquez bien que personne ne songe à exiger du curé ou de l'évêque une caution garantissant la fidèle exécution de ce que j'appellerai leurs devoirs; vous pouvez voir que cette formalité serait bien inutile puisqu'on nous refuse le privilège d'inspecter les livres.

J'attire votre attention, et avec autant de force que je le puis, sur ce fait que le pouvoir le plus important de la corporation était de recevoir, prendre et détenir, grâce au "blanket deed," la propriété, mobilière et immobilière des catholiques de cet Etat, et que celui qui transportait la propriété était notre fidei-commissaire, l'homme en qui nous avons reposé notre entière confiance.

Il est vrai que l'Acte créant l'Evêque Catholique Romain de Portland, une corporation simple, et son amendement, était un Acte public, et que nous étions présumés prendre connaissance de la législation qui le concernait. Mais comment pouvions-nous prévoir ce qui devait arriver après

l'adoption de cette législation ? Nous n'étions pas parties à cette colossale, odieuse et injustifiable aliénation de notre propriété. Ce brutal et flagrant abus de confiance a été perpétré sans notre consentement, sans notre autorisation, hors même de notre connaissance. Comment pouvions-nous savoir ce qui se passait dans le bureau d'avocat où les contrats ont été faits avant d'être enregistrés ? Sans doute, vingt-quatre années se sont passées depuis, mais je vous ai cité les autorités légales qui me justifient d'affirmer que ce laps de temps, même si nous avons acquiescé à l'état de choses dont nous nous plaignons, n'aurait rien changé aux relations qui existent de droit entre le fidéi-commissaire et "cestui que trust" (celui qui a donné le fidéi-commis). Dans notre cas le remède n'est pas facile à trouver. Pour préparer les voies à un règlement de nos difficultés, notre seule ressource pratique est de demander d'abord l'abrogation de la loi qui a rendu pratiquement impossible le règlement des relations entre le fidéi-commissaire et "cestui que trust."

Nous ne vous demandons pas de destituer notre fidéi-commissaire. Il a déjà été congédié, et sans votre intervention de 1887 (je veux dire celle de vos prédécesseurs) nous serions aujourd'hui en pleine jouissance de nos droits de citoyens de cet Etat. Tout ce que nous pouvons faire aujourd'hui c'est d'abroger la loi qui nous a livrés pieds et poings liés à un seul homme devenu le maître absolu d'un septième de la population de cet Etat, d'une population dont le salut est entre vos mains. Et vous avez ce pouvoir. Il vous est donné par la Section 2, Chapitre 47, des Statuts Révisés de l'Etat du Maine, qui se lit comme suit : "Les Actes d'incorporation adoptés depuis le 17 mars 1831, peuvent être amendés, modifiés ou abrogés par la Législature, comme s'ils contenaient une stipulation expresse à cet effet, à moins qu'ils ne soient expressément limités sur ce point." A maintes reprises ce point a été établi par les cours de plusieurs Etats de l'Union et par celles de l'Etat du Maine.

Dans la cause de l'Etat *vs* Maine Central Railroad, 66 Maine, page 488 la Cour dit : "Le droit d'amender, de

modifier ou abroger est réservé par une loi générale applicable aux actes d'incorporation qui peuvent être adoptés après 1831. Cette réserve se trouve dans l'Acte concernant les corporations et doit s'appliquer à tous les actes d'incorporation, généraux ou spéciaux, dans lesquels une stipulation du contraire n'aura pas été inscrite."

Aucune stipulation du contraire n'est contenue dans le Chapitre 151 des Lois Privées et Spéciales de 1887.

Dans la cause de *Coffin vs Rich*, 45 Maine, page 507, la cour dit : "Il ne peut pas y avoir de doute que les législatures peuvent adopter des Statuts rétroactifs, si leur effet ne doit être seulement que rémédiateur; telle est la jurisprudence bien établie de cet Etat."

Les proposeurs de la loi ne recherchent rien autre chose.

Dans la cause du *Maine et des Echevins et als. vs Norwich & Worcester Railroad Company*, 109 Mass., page 103, la cour dit : "Vu que le droit de la Législature de modifier, amender ou abroger la charte de cette corporation est absolu, et ne dépend pas de son consentement, il n'importe pas que ce consentement ait été donné ou non."

Dans la cause de *Reed vs Frankfort Bank*, 23 Maine, page 318, la cour dit : "Le recours d'une partie en cause peut être changé ou totalement enlevé par la Législature sans contrevenir à la constitution des Etats-Unis. Vraiment, on ne voit pas comment peuvent s'objecter ceux dont la seule relation avec la Compagnie est d'être ses créanciers.

"Quiconque a contracté avec elle s'est exposé aux pertes qui pouvaient venir de sa dissolution, tout comme en contractant avec des individus il se serait exposé aux pertes occasionnées par leur mort. Mais cette abrogation n'infirmes pas les obligations des contrats faits par la compagnie avec d'autres individus pendant son existence, et elle n'empêche pas les créanciers d'affirmer leurs droits contre sa propriété dans une cour de chancellerie."

Messieurs, je crois que je vous ai prouvé que vous pouviez abroger cette loi de 1887 sans condition et absolument. Les deux premières lignes de la Section I du bill des proposeurs nous donneraient satisfaction parce que la pro-

priété qui a été destinée et appliquée à des fins religieuses deviendrait sans gardien compétent ou légal, et que, nous prévalant des stipulations du Chapitre 16, Section 33, des Statuts Revisés de cet Etat, n'importe qui parmi nous pourrait demander au Procureur Général d'inscrire un bill en équité et en obtenir la possession par quelques-uns d'entre nous pour le bénéfice des autres.

A la mort de feu l'évêque Healy, si ses héritiers avaient tenté de garder notre propriété, je vous ai cité, il y a un instant, la loi par laquelle une cour d'équité les eût forcés de nous remettre cette propriété. Je vous ai montré aussi, par les décisions des tribunaux que j'ai citées, qu'une cour d'équité aurait forcé l'exécuteur ou l'administrateur de la succession de feu l'évêque Healy de nous rendre compte de notre propriété laissée entre les mains de l'exécuteur ou de l'administrateur. Je vous ai montré de plus que le laps de temps, que même notre acquiescence dans la condition que je vous ai décrite, n'auraient pas pu être invoqués par les opposants, parce que, comme je vous l'ai fait voir, les créanciers de cette corporation n'auraient eu aucun droit de s'objecter, parce que, comme il est déclaré dans un des jugements que j'ai cités, les créanciers de cette corporation ont conclu des contrats avec elle sachant qu'elle était susceptible d'être dissoute un jour, mais sachant aussi que l'actif de la corporation était responsable des dettes de la corporation de la même façon que la propriété d'un individu est responsable de ses dettes après sa mort.

Mais, même après cela, je puis encore comprendre qu'il vous répugne d'intervenir en cette affaire. A ce propos je vous demande : " Pourquoi êtes-vous intervenu en 1887 ? " Si nous avions été laissés à notre sort en 1887, il est plus que probable qu'à la mort de feu l'évêque Healy, la question aurait été agitée. A la mort de notre fidéicommissaire nous aurions supposé que le fidéicommis était terminé.

Remarquez que l'occasion de faire cette revue de notre situation ne s'est pas encore présentée, parce que, avant l'avènement de l'évêque défunt, ce diocèse n'avait pratiquement pas d'importance. C'est sous son administration que

nous vînmes nous fixer en ce pays, et nous étions sous l'impression que, de quelque manière, la propriété pour laquelle nous payions était nôtre et que nous pouvions la réclamer n'importe quand. Du haut de la chaire on nous disait que, sous ce rapport, notre situation était exactement la même qu'au Canada. Nous avons vécu dans cette illusion. J'ai entendu moi-même cette déclaration, quand j'étais jeune, du haut de la chaire et de la bouche des hommes publics, dans des discours publics. Je l'ai entendue, il n'y a pas plus de deux ans, au commencement de l'agitation qui a abouti aux procédures législatives d'aujourd'hui. Le curé de la paroisse dont je fais partie, environ quinze minutes avant de faire une collecte, a expressément assuré aux paroissiens, en ma présence, que l'église que nous étions à construire nous appartenait absolument, que personne ne pouvait nous l'enlever ni en disposer. La semaine suivante, dans un journal français, je publiai un extrait du contrat transportant à l'évêque catholique romain le terrain sur lequel nous construisions une église, une école et un presbytère. Je donnai aussi, si j'ai bonne mémoire, les noms des vendeurs et des concessionnaires, le montant payé, une courte description de la propriété, et le texte de l'Acte de 1887 donnant à l'évêque catholique de Portland le pouvoir d'emprunter de l'argent et de transporter par contrat. Est-ce que les paroissiens n'ont pas été trompés? Que ces derniers, les proposeurs, aient cru que leurs droits étaient tels qu'on le leur avait dit, ou qu'ils aient connu leur position légale, cela importe peu au but poursuivi par cette enquête. Le fidéicommiss sous lequel ils ont souffert pendant de longues années peut être à bon droit appelé une tutelle, et ils croient avoir atteint l'âge de majorité. Le fidéicommiss sous lequel ils ont été publiquement, constamment et honteusement humiliés est devenu intolérable.

Je vais vous rapporter quelques-unes de leurs tribulations, et si, prises séparément, elles peuvent vous paraître triviales, vous pouvez croire qu'en les répétant, en les multipliant, on leur a rendu la vie en commun insupportable de plus d'une façon.

En ce moment, la population de Biddeford, je veux dire, les catholiques franco-américains, vivent sous la loi maritale, et il en est ainsi depuis plusieurs mois. Dans le mois de mai dernier, les membres d'une paroisse furent avertis et ils furent convaincus que Mgr Louis S. Walsh voulait acheter une école dont la paroisse n'avait pas besoin, parce qu'elle en avait l'usage gratuit ; ils furent aussi convaincus qu'une hypothèque de \$50,000 allait être donnée sur leur église pour obtenir la somme nécessaire à l'achat de l'école. Ils protestèrent dans une assemblée générale de la paroisse. A peu près dans le même temps, notre évêque donna l'ordre à la paroisse de prélever la somme de \$5,000 pour réduire une hypothèque de \$12,000 existant sur leur église. Pour me servir d'une expression populaire, les paroissiens "flairèrent le rat." Ils se dirent que leur évêque bien-aimé voulait libérer leur église de toute charge afin de pouvoir l'hypothéquer de nouveau et à meilleur avantage. Ils refusèrent de prélever le montant demandé. Les prêtres furent chargés de faire une collecte, et ils ne ramassèrent rien. Le curé défendit aux paroissiens de tenir d'autres assemblées dans leur église. Ils durent évacuer leur propre église, et ils louèrent une salle. Alors notre évêque, dans sa sollicitude, adressa une communication écrite pour être lue, et elle a été lue, dans les trois églises catholiques de Biddeford, défendant à ces gens de tenir d'autres assemblées, les menaçant même d'excommunication s'ils en tenaient.

Il y a environ six semaines nous tîmes une nombreuse assemblée. Comme question de fait, la plus grande salle de Biddeford était remplie de gens intéressés à cette loi remédiate. Le dimanche suivant, arriva de l'évêché un nouvel avis défendant les assemblées et décrétant que pour s'assembler de nouveau les paroissiens devraient obtenir la permission de l'évêque du diocèse.

Songez donc, Messieurs, en l'année de Notre-Seigneur mil-neuf-cent-onze, dans les Etats-Unis d'Amérique, des citoyens américains libres, natifs ou naturalisés, ne peuvent plus s'assembler paisiblement et discuter des questions

qui les intéressent parce qu'un homme qui dit être envoyé directement du ciel pour les gouverner s'y oppose.

Naturellement l'église ne fut pas hypothéquée, nous eussions pris soin de cela au moyen d'un bill en équité; naturellement l'inutile somme de \$5,000 ne fut pas prélevée; naturellement des assemblées ont été tenues, nous savions que la défense qui nous avait été faite dépassait les pouvoirs de l'ecclésiastique distingué qui l'avait lancée. Mais nous ne pouvons pas endurer d'être dans un état de perpétuelle anxiété et dans une lutte quotidienne avec ceux qui devraient être des pères pour nous.

Comme remède vous allez nous suggérer de garder notre argent. Tant que nous le garderons dans notre bourse, dans une poche de dedans, c'est faisable, votre suggestion est pratique, bien que nous soyons traités de pécheurs, d'individus non désirables, chaque fois que nous refusons de nous laisser soulager de notre monnaie. Mais nous sommes sans contrôle sur notre argent paroissial. On nous l'enlève de force. Dans le mois de juin dernier, le chef de ce diocèse ordonna de faire une collecte pour les orphelins du diocèse et décréta que si le montant de la collecte n'atteignait pas \$250 dans une certaine paroisse de Biddeford, la différence entre le montant réalisé et la somme de \$250 serait prise sur les fonds de la paroisse. Et c'est ce qui a été fait. Les paroissiens savaient que ce que l'on entendait par orphelins du diocèse, c'étaient les pensionnaires de l'orphelinat catholique romain de Ste-Elisabeth à Portland. Nous savons que ceux qui sont recueillis dans cette institution paient à peu près tout ce que ça vaut. Comment le savez-vous? allez-vous dire. C'est que nous y sommes allés et que nous y avons appris le prix de l'admission. Nous savions que cette institution recevait de l'Etat du Maine la somme de \$2,500 par année. Nous savions que l'Institut Healy, les Sœurs de la Charité et l'Hôpital Général Ste-Marie à Lewiston recevaient des secours de l'Etat; par-dessus tout nous savions que notre orphelinat local avait été fermé par le chef du diocèse. Alors nous gardâmes notre argent, l'argent qui était dans nos poches, mais la

menace que la somme de \$250 serait complétée à même les fonds de la paroisse a été mise à exécution. Les fonds de la paroisse ont été enlevés du coffre-fort paroissial et envoyés à l'évêché à Portland. Le curé de la paroisse nous l'a dit du haut de la chaire dans son rapport annuel il y a quatre semaines. Les paroissiens étaient impuissants, sans recours.

Dans le mois de septembre dernier, une autre collecte fut ordonnée. Cette fois elle était supposée en faveur des séminaristes trop pauvres pour devenir prêtres sans secours. Le ton de l'ordre fut le même que celui de l'autre, c'est-à-dire, "si vous ne me donnez pas la somme de \$250 je vais vous l'enlever de force." Du moins, le curé, agent attitré et légal de l'évêque dans cette paroisse, l'a dit, et a dit que la demande et la menace venaient de son supérieur, son évêque. Je vois facilement comment le même procédé a été appliqué à d'autres paroisses. Cette fois encore l'argent a été enlevé des fonds de la paroisse. Le curé l'a dit dans son rapport annuel. Voici de la preuve messieurs, une admission, une confession, de la part de l'agent dûment nommé de la corporation. J'attire aussi votre attention sur le fait qu'un comité de paroissiens, régulièrement nommé dans ce but, s'était rendu auprès du curé de la paroisse et lui avait dit que les paroissiens protestaient, qu'ils s'objectaient à ce que l'argent fût enlevé de leur caisse. A l'évêque aussi furent signifiées la protestation et les objections des paroissiens dans cette affaire. Pas de malentendu sur ce point, mais l'argent s'en est allé tout de même.

L'évêque Walsh ne semble pas prêter l'oreille à la voix de son troupeau. Il paraît être sous le coup de cette illusion que le peuple est fait pour l'Eglise, tandis que la généralité des hommes sont encore fortement imbus de ce vieux principe que l'Eglise, ou que les églises, sont faites pour le peuple.

A part le côté sentimental de cette question (et il ne varie pas pour tous les êtres humains : nous n'aimons pas à nous faire enlever notre argent de force), il y avait une raison pour refuser les contributions demandées. Elles

n'étaient pas et ne sont pas nécessaires. La lettre circulaire contenant la menace dont j'ai parlé il y a un instant et qui fut envoyée à toutes les paroisses, je l'ai lue moi-même. En voici la substance ; il est vrai que nous avons une dotation de \$5,000 et une autre de \$2,500 pour l'éducation des séminaristes. En 1909, disait la lettre, sous la signature de l'évêque, nous avons ramassé la somme de \$3,200.54 et nous avons vingt-trois séminaristes, mais nous avons besoin de plus d'argent cette année. Pourquoi, demandèrent les gens ? Il est généralement connu que chaque séminariste, du moins ceux que nous connaissons, (et s'il en est autrement il y a partialité) reçoit la somme de \$150 par année. Il y a deux mois, mon propre curé admettait dans l'église, en présence de plusieurs centaines de personnes, qu'il était vrai que les séminaristes, une fois devenus prêtres, remboursaient à l'évêque l'argent qui leur avait été prêté. Ceci encore constitue une preuve. Jusqu'à cette année nous étions sous l'impression que nous donnions notre argent à des jeunes gens pauvres qui en avaient besoin. Nous avons perdu cette autre illusion. A la fin, et cette affirmation est basée sur des preuves, c'est l'évêque de Portland qui empoche tout l'argent. Ne les avons-nous pas interrogés, ne les avons-nous pas fait parler ? Dans tous les cas, les deux incidents, malgré les protestations des intéressés, ont soulagé cette seule paroisse de \$400 dans une année, et nous le savons par un témoignage admissible même devant un tribunal de justice.

Je m'efforce de faire ressortir les faits, et si je n'use de charité que dans mes expressions, je crois me montrer encore très modéré en qualifiant ce système de brutal, flagrant et cynique abus de confiance, un abus justifiant le renvoi de notre fidéicommissaire par le moyen que nous vous suggérons dans le bill qui est maintenant devant vous.

Le système actuel a rendu possible que des hommes puissent être menés comme autant d'enfants. Par exemple, il remporte un succès merveilleux avec les enfants. Comme question de fait, il a remporté un succès remarquable avec nos orphelins de Biddeford.

L'orphelinat de Biddeford

Dans une ville manufacturière comme Biddeford la grande lutte pour le pain de chaque jour est le problème constant. Des hommes qui vivent avec un maigre salaire, une maigre pitance, meurent sans le sou, laissant des veuves et des petits enfants. Nous avons dans Biddeford un orphelinat qui prenait soin de ces enfants pendant que leurs mères travaillaient dans les filatures de coton afin de payer la pension et le logement de leurs petits. Ceux qui ne pouvaient pas payer étaient reçus et entretenus quand même. Quelques-uns d'entre nous avaient fini par se fatiguer de nourrir des gens qui étaient déjà repus, et nous trouvâmes un grand nombre de moyens pour donner à manger aux orphelins qui avaient faim. Nos femmes avaient un club de couture, un ouvroir, où nos vieux habits étaient restaurés à neuf pour le bénéfice de ces petits. Je me rappelle, et c'est un souvenir que j'aime à évoquer, que pendant l'existence de cet orphelinat ma femme me limita à un seul habillement. De temps en temps, je devais me défaire d'habits encore en excellent état, parce que quelque petit bonhomme que ma femme avait connu par hasard, était intelligent, studieux, plein de promesses pour l'avenir et se trouvait à manquer d'argent. Sans doute, j'en étais heureux, nous en étions tous heureux à Biddeford. Nous sentions que nous étions des hommes vivant parmi des hommes, des membres de la grande famille humaine, venant en aide à ceux qui étaient tombés le long du chemin.

Mais, un jour, les Dames de Charité (c'est le nom de l'organisation qui avait charge de l'institution) rassemblèrent plusieurs centaines de signatures au bas d'une requête demandant à notre évêque la permission de construire un bâtiment plus grand. La propriété dont nous jouissions, le terrain et la maison qui se trouvait dessus, appartenaient au curé de la paroisse, mais la maison n'était pas assez grande. Le curé était prêt à donner le tout à une institution paroissiale qui aurait soin des pauvres de sa paroisse.

Certains disent que l'évêque avait besoin pour son propre orphelinat de Portland de l'argent que nous aurions naturellement donné à une institution locale. D'autres disent que l'évêque Walsh voulait avoir le titre de la propriété, afin d'être en état de faire admettre dans l'institution ceux qu'il lui plairait, et de la diriger. Quoi qu'il en soit, un jour Sa Grandeur vint à Biddeford, l'orphelinat fut fermé et les petits enfants furent laissés sans gîte, dispersés comme les feuilles de la forêt. Leurs mères restèrent à Biddeford, mais les orphelins durent être envoyés dans des pays étrangers. La ville de Biddeford a payé les billets de chemin de fer de ces petits, afin de s'en débarrasser; nous envoyons notre argent en pays étranger pour les faire vivre; l'Etat du Maine paie plusieurs milliers de dollars pour entretenir quelques favoris dans des endroits où nos enfants ne sont pas admis. On nous refuse jusqu'au droit de prendre soin des nôtres!

Et ce qui met le comble à tout cela, c'est que les individus, les paroisses, les villes, l'Etat, c'est que tout le monde à portée de ma voix, pourvu qu'il soit résidant de cet Etat, a contribué à cette barbare et gratuite centralisation de pouvoir! Qui va me blâmer d'intercéder pour ceux qui ne peuvent pas parler pour eux-mêmes? Quiconque est responsable de la séquestration de ces enfants arrachés à leurs mères peut se vanter de la gloire qui y est attachée! Quiconque a voulu se venger sur des enfants sans défense de ce que des adultes n'ont pas pu être réduits en servitude, peut se décorer la tête d'une couronne. Je préférerais m'attirer les malédictions de l'univers, et j'ignorerais avec joie sa froide étiquette, plutôt que de baiser la main de ce maître! On peut m'adresser un rire méprisant, une presse servile et esclave peut me vouer au mépris et aux railleries d'un public mal informé, les éloges de ce milieu m'insulteraient bien davantage. Mes sentiments sont de ceux que Dieu inspire. Je sais que, dans cette lutte, je communie dans la grande fraternité humaine, que j'intercède pour les petits enfants du bon Dieu. Que les défenseurs de l'iniquité rient s'ils le veulent, je ne m'en préoccupe pas, et je sou-

haite que vous ne vous en préoccupez pas davantage. Je puis endurer les coups du sceptre qui menace tant qu'il sera encore humide des larmes de ceux qui n'ont plus de pères et je ne puis pas, je souhaite qu'il en soit de même pour vous, me laisser éblouir par un diadème dont les plus brillants joyaux sont les pleurs des veuves.

Vous allez dire, et les opposants vont sûrement dire avec vous, que les requérants sont puérils, qu'ils ignorent entièrement les nombreux besoins d'un vaste diocèse, et que l'évêque doit tirer sa subsistance de l'organisation. Je sais que l'évêque est appelé très souvent à Rome, Italie; il est généralement reconnu qu'il paie, de même que quatre-vingt-sept autres évêques de ce pays, la somme de mille dollars au Délégué du Pape qui habite à Washington. Mais je crois qu'il peut tenir sa maison et maintenir le prestige de sa haute position sans avoir recours à des moyens odieux pour les fidèles. Dans tous les cas, examinons d'une façon approximative les revenus de l'évêque. Je ne prétends pas, et ne puis, être rigoureusement exact, mais je vais vous montrer par des chiffres connus de tous les catholiques de cet Etat quel est le revenu approximatif du diocèse de Portland.

Revenus du diocèse de Portland

Il y a quelque soixante-dix paroisses dans cet Etat, en ne comptant pas les chapelles et les missions sans importance qui paient une contribution directe chaque année pour l'entretien et les travaux du diocèse. Certaines paroisses ne paient pas moins de \$400 par année; quelques-unes paient \$300; quelques autres \$200; quelques autres moins. Il semble qu'une moyenne raisonnable de \$150 donnerait le chiffre à peu près exact. ce qui ferait un total de \$10,500.00 par année.

A part cette source de revenu, l'évêque est, de fait, le curé de sa cathédrale, et si les chiffres des autres paroisses sont exacts, et beaucoup vous diront qu'ils le sont, la cathédrale doit lui rapporter environ \$15,000 par année. Et voici un

autre item que je ne veux pas oublier. Il y a, comme je vous l'ai dit, soixante-dix paroisses dans l'Etat, et je me montre généreux en me contentant de ce chiffre. L'évêque est tenu par les lois de son église, de notre église, d'administrer le sacrement de confirmation dans chaque paroisse au moins une fois tous les trois ans. S'il se rend au désir de son église, il visite environ vingt-quatre paroisses par année et il en retire quelque chose. Ce que j'en connais se résume à ceci. La dernière fois que la confirmation a été administrée dans ma paroisse, le curé lui donna une somme de cent dollars prise sur les fonds de la paroisse. Il nous l'a dit du haut de la chaire. Les autres paroisses doivent être au moins aussi généreuses que nous qui, en ce moment, bâtissons une église qui coûtera environ cent mille dollars. De l'administration de ce sacrement, l'évêque reçoit environ \$2,400. J'y inclus plusieurs autres honoraires, telles que lettres de dispense des bans de mariage, lettres de nomination, ordres conférés, et plusieurs autres.

Revenu des paroisses

Mais passons à une sphère plus étendue, le revenu de chaque paroisse sur lequel le chef du système prend libéralement, s'il faut croire la déclaration assermentée des prêtres. Je prends comme base de mon calcul une paroisse de cinq mille âmes, composée naturellement d'hommes, de femmes et d'enfants. Le revenu ordinaire, comme on l'appelle dans l'église, est formé par le prix d'admission à l'église et la location des bancs. Cette église contient douze cents sièges. A une des messes, tous les dimanches, tous les sièges sont occupés et loués à raison de dix cents par tête, ce qui donne, comme vous le voyez, une somme de cent vingt dollars (\$120). Multipliez cela par les cinquante-deux dimanches de l'année et vous obtenez une somme de \$6,240.00. Ajoutez à cela qu'à deux autres messes tous les dimanches, la moitié des sièges, c'est-à-dire six cents à chaque messe, et douze cents pour les deux messes naturellement, sont occupés, et vous obtenez une nouvelle

somme de \$6,240. Les six cents sièges qui restent sont loués à raison de \$1.75 par trois mois, soit pour un total de \$1,050 par trois mois et naturellement pour \$4,200 par année. Cette source fournit donc annuellement \$16,680. Dans certaines paroisses, le prix d'admission est de quinze cents.

Ce n'est pas tout. Dans cette paroisse, aussi bien que dans les autres, toutes proportions gardées, il y a eu l'année dernière en chiffres ronds 200 baptêmes à \$4 chacun. Parce que certains prêtres ne demandent pas autant que les autres, je sais que quelque-uns ne chargent que \$2, mais ils sont peu nombreux, je vais prendre une moyenne de \$3 pour tout le diocèse. Pour être juste dans mes conclusions, j'aurai besoin tantôt de cette moyenne. Voici un item de \$600. La célébration des mariages est une autre source de revenu, et une moyenne de \$20 chaque n'est pas exagérée. L'année dernière il y en eut 70. De là un autre item de \$1,400. Dans cette même paroisse, il y a eu environ 100 funérailles à un prix moyen de \$30. Encore une source de \$3,000. Grand total : \$21,680.00. J'admets que tout ceci n'est pas du profit.

Maintenant, voyons quelles sont les dépenses. Les dépenses apparentes se répartissent comme suit : le salaire du curé \$800, celui de ses deux vicaires, un autre \$800, \$400 chacun ; \$600 pour les trois servantes du presbytère, ce salaire naturellement est en plus de la table et du logement. Certains prêtres, ceux qui ont des cottages aux places d'été, ont deux équipes de servantes pendant la saison d'été, mais ils sont l'exception. Ne tenons pas compte de cela et procédons. \$600 pour le bedeau ; \$500 pour la musique ; j'alloue \$2,000 pour le chauffage, l'éclairage, les assurances pour l'église et le presbytère et une contribution moyenne de \$200 à l'évêché, et j'ai une dépense totale de \$5,100. Surplus, \$16,580. Où est allé ce surplus ?

En plus du revenu ordinaire et général de ma paroisse, et des autres paroisses, une collecte est faite tous les dimanches pour la table du curé. A Noël et à Pâques, une autre collecte est faite pour le curé. Chaque communiant, dans ces deux derniers cas, est supposé donner un dollar ;

les recettes de ces trois dernières collectes appartiennent au curé ; la première pour acheter des victuailles, les deux autres, dont nous ne pouvons pas déterminer le montant, lui étant données volontairement. Les deux dernières sont supposées rapporter généralement \$4,000 par année, mais pour les besoins de mon calcul je vais concéder qu'elles ne rapportent que \$2,000, par année, de sorte que tous ceux qui m'entendent admettront que je suis généreux dans ma computation.

Mais, que deviennent les \$16,580 que cinq mille paroissiens ont donné en surplus au système ?

Il y a quelques mois, devant la Cour Suprême d'un des comtés de cet Etat, j'ai interrogé un curé de cet Etat. Pour les fins de la cause, il devint nécessaire d'établir quels étaient le salaire et les autres revenus de ce curé. Sa paroisse contient une population d'environ cinq mille âmes. Le prêtre, après plusieurs réponses évasives, données sous serment, naturellement, déclara qu'il recevait annuellement une somme de \$1,800, tout compris, comme il disait, en sus de son salaire. Ce salaire, je l'ai mentionné et compté dans les dépenses dont je vous ai fait le compte. Les \$1,800 doivent donc être le produit des collectes de Noël, de Pâques et de la collecte hebdomadaire pour la table, puisqu'il se sert de l'expression "tout compris." Mais, encore une fois, que sont devenus les \$16,580 que je vous ai montrés ? Le prêtre seul manipule l'argent. Il dit qu'il n'a pas cette somme. Si la déclaration faite en cour par ce prêtre est vraie, et je dois supposer qu'elle est vraie (ses amis dans le temps m'ont critiqué avec sévérité pour l'avoir interrogé comme je l'ai fait), il doit être un excellent homme. Mais alors, c'est son supérieur qui doit avoir la somme. Dans tous les cas, quel que soit celui qui l'a, celui-là joue serré ; et cette somme je la réclame, je réclame ces \$16,580 pour ceux auxquels ils appartiennent, et pour ceux qui en ont besoin.

(A suivre.)

Assimilation et religion dans l'Etat du Maine

III

Non, certes, ils ne sont pas des révoltés nos compatriotes du Maine ! Si ce qualificatif leur a jamais été appliqué ce ne fut toujours que par les maîtres que Rome leur impose et qui espèrent perpétuer leur régime, et faire excuser leur usurpation, en amoindrissant le sens catholique de ceux qu'ils persécutent et qu'ils pillent. Hélas ! c'est une vieille histoire, si vieille que j'hésite à l'écrire une fois de plus après l'avoir lue et répétée si souvent depuis vingt ans, tout près, que je tiens une plume et depuis bientôt soixante-quinze ans qu'il se publie des journaux franco-américains dans la Nouvelle-Angleterre. C'est une méthode dont se plaignaient eux-mêmes les catholiques irlandais de East Saint Louis quand, pour la simple nomination d'un curé de paroisse, ils bravèrent les foudres de Mgr Jansen, évêque de Belleville, firent la leçon à Rome sur le choix des évêques et des curés, vantèrent Mgr Martinelli, alors délégué à Washington, pour avoir mis un frein aux empiètements d'un "monarchisme épiscopal" et cela avec l'appui promis et donné de tous les évêques irlando-américains de la grande république (1). Dans ce temps-là on acclamait une décision de Rome semblant indiquer que la politique à suivre par les évêques américains serait de donner aux fidèles des pasteurs de leur nationalité. Pour en arriver

(1) *A celebrated case, The bishop of Belleville Ill. vs Saint-Patrick's Parish, East St. Louis Illinois.*—“On the same day a message came from—to hold fast and disregard the excommunication. Later, a letter was received by the committee in which this advice was repeated, and assurance given that the bishops and priests of the country would stand by them.”

là, les Irlandais de East St. Louis avaient pris les grands moyens, mais ils avaient réussi. Le plus étonnant dans tout cela, c'est de voir une règle de conduite donnée dans des circonstances aussi solennelles écartée, pour le bénéfice des assimilateurs de notre entourage, par ceux-là mêmes qui la réclamaient à grands cris et ceux qui en ordonnaient fort justement l'application.

Que serait-il donc arrivé si les Irlandais de East St Louis avaient pu invoquer seulement la dîme des griefs, constatés et prouvés, dont se plaignent nos compatriotes du Maine ? On dira que la question n'est pas la même ou plutôt qu'elle prend des proportions beaucoup plus considérables. Et quelle différence cela montre-t-il, si ce n'est que le mal est plus grand et qu'il demande un remède plus prompt ? La desserte des paroisses y prête aux mêmes griefs qu'à East St. Louis ; la question des biens paroissiaux n'est pas autre que celle qui fut réglée, contre Mgr Dubois et en faveur des paroissiens, dans l'Etat de New-York. Je souhaite, pour l'honneur de l'Eglise que la justice civile de l'Etat du Maine n'intervienne pas, en fin de compte, pour protéger ses citoyens, que leur foi ne protège plus, contre une oligarchie religieuse qui se drape dans le manteau du Christ pour détourner les yeux des fidèles d'un système pourri qui est la cause de tous leurs maux. Le jour où la justice du Maine voudra regarder cette plaie et qu'elle osera la sonder jusqu'au fond, on ne voudra plus guère parler de la filouterie, pourtant colossale, qui a escroqué un million à l'Université de Washington, ou des procédés non moins avouables qui ont amené la chute d'ecclésiastiques que je ne veux même pas nommer.

On va me prévenir que ce langage s'écarte singulièrement des règles prudentes de la procédure canonique. Je ne le sais pas. Ce que je sais, c'est que je viens de résumer toute la situation du Maine en deux phrases, une situation dont souffrent 100,000 catholiques, sincères, généreux, dévoués jusqu'au sang, et qui semble sans issue parce que toutes ces braves gens, qui aiment le Pape et étendent le royaume du Christ sur la terre, n'ont pas eu la précau-

tion, avant d'être des bûcherons, des mineurs, des tisseurs, des commerçants, des artisans qu'on proclame les piliers de l'industrie américaine, de prendre leurs degrés de théologie. Ce que je sais, c'est que ces gens-là souffrent et qu'ils sont à 5000 milles de Rome qui ne les entend pas, ou ne peut pas les entendre; ce que je sais, c'est qu'ils souffrent, et qu'ils souffrent injustement. Qui les sauvera? Personne, assurément, dans la situation désespérée qui leur est faite, ne les blâmera de prendre les moyens de défense le plus à leur portée, de saisir jusqu'à l'arme légale même que Mgr Healy, en 1887, a forgée contre eux.

Donc ils se plaignent; donc ils réclament et, dans les deux cas, ils prouvent que la raison, que le droit sont de leur côté. Qu'est-ce qui arrive? On leur répond, comme vient de le faire Mgr Walsh aux proposeurs de la loi contre la "Corporation Sole," qu'en revendiquant leurs justes droits, en protestant contre la multitude des griefs accumulés par un régime barbare, ils portent atteinte à l'autorité, à l'ordre, à l'harmonie qui doivent régner dans un diocèse. Vous êtes des révoltés! Même je ne refuserai pas à l'évêque de Portland ce rare mérite d'avoir porté un crime de plus à leur dossier: en demandant un régime de fabriques, les délégués du Comité Permanent du Maine ont voulu introduire les doctrines socialistes dans l'Eglise! Songez donc! Certes, si le cardinal Satolli était encore de ce monde et qu'il vint en Amérique, ce n'est pas, très certainement, cette déclaration de Mgr Walsh qui lui ferait modifier l'opinion qu'il exprima, lors de son dernier voyage en Amérique, sur la science de la hiérarchie irland-américaine!

"C'est toujours la vieille histoire, comme disaient les gens de East St. Louis (1), *soumission, soumission, soumission*, jusqu'à ce que nous ayons perdu tout cœur et toute espérance et que nous soyons forcés, en désespoir de cause, de laisser les choses suivre leur courant, et que nous devenions, peut-être, comme un grand nombre de catholiques

(1) "The Bishop and the Priest," p. 72.

de l'Amérique du Sud et de l'Europe latine, un reproche vivant pour notre mère l'Eglise. Laissez à l'Eglise la pleine liberté de faire observer ses lois, afin qu'elle s'assure et choisisse des hommes qui jouissent non seulement du respect, mais de la confiance et de l'affection de leurs troupeaux."

Mais qui donc empêche l'Eglise de faire respecter ses lois? Qui donc a empêché Rome de donner aux 100,000 Franco-Américains du Maine un évêque de leur nationalité? Qui donc empêche Rome d'étudier à fond une situation qui n'est pas sans lui causer quelques ennuis puisqu'elle donne lieu à tant de récriminations et de plaidoyers de toutes natures déposés devant les Congrégations! Ah! vienne le jour où le Saint-Père—fatigué de toutes les misères commises en son nom—promènera dans les ténèbres de notre monde américain la "vérité qui éclaire et souvent punit!"

Et, après tout, ces *révoltés* du Maine, qui maintiennent leur église malgré un système qui les dépouille quand ils auraient pu fermer leur bourse il y a vingt-cinq ans, pour protester contre les premières exactions dont ils ont été les victimes; ces *révoltés*, ces *socialistes*, comme les appellent Mgr Walsh, qui, comme seul moyen de défense, réclament les titres d'une propriété payée avec leur argent et dont on se sert pour leur refuser toute justice, ne demandent pas autre chose, n'ont jamais demandé autre chose. Que la lumière se fasse! Voilà la prière unanime que, par leurs représentants, leurs sociétés, leurs journaux, ils n'ont pas cessé de faire entendre à ceux qui, appelés à les juger, auraient voulu mesurer l'importance de leur cause à l'humilité de leur condition.

Cette demande d'enquête, elle était formulée en termes très précis par le regretté Dr Fortier dans une lettre qu'il adressait au cardinal Gotti, préfet de la Propagande, le 14 juillet 1906, et dans laquelle il le suppliait de faire nommer à Portland un homme capable de relever les ruines accumulées dans le diocèse par le régime qui venait de fin

dans une funambulesque expédition au pays du soleil levant. Le Dr Fortier disait :

“ Si l'on ne me croit pas, qu'on envoie chez nous un délégué, intègre et indépendant, pour y faire une enquête, interrogeant, avec promesse du secret, les prêtres et les laïques.

“ Si le Saint-Siège hésite à prendre un Canadien, j'estime qu'une telle enquête sera le seul moyen de régler la question, et, en mon nom et au nom du Comité dont je suis l'envoyé, je supplie le Saint-Siège de la faire. Nous ne craignons pas cette enquête, nous la désirons : on verra la vérité de ce que nous, Canadiens, nous disons ; on verra que nous ne sommes pas des rebelles, des insubordonnés, comme on a voulu nous dépeindre ; on verra que ce qui nous meut, prêtres et laïques bien pensants, c'est avant tout la pensée du bien spirituel de nos compatriotes et de nos descendants.”

Neuf jours plus tard, le 23 juillet 1906, le jour même où devait se faire le choix de l'évêque de Portland, le même vœu était exprimé dans une courte supplique déposée aux pieds du Souverain Pontife. “ J'ai parlé, disait pour eux un avocat romain, d'une enquête minutieuse à faire dans le diocèse de Portland, si l'on a peur de prendre un Canadien comme évêque.” Et il citait ce vœu exprimé par un prêtre éminent de la province de Boston : “ Oh ! si le Saint-Père instituait une enquête présidée par un saint et savant évêque, il verrait où s'achemine l'Eglise aux Etats-Unis ! ”

Bien plus, ce vœu exprimé si clairement et assez près, semble-t-il, de ceux qui devaient l'entendre, a été repris avec autant de force, mais en lui donnant plus d'étendue, par l'Association des Journalistes Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, les 23 et 24 septembre 1906, à Woonsocket R. I. Dans les résolutions adoptées à cette occasion, ils disaient :

“ Et afin d'assurer d'une façon plus générale le règne de la justice égale pour tous, ils (les journalistes) supplient ardemment le Père des fidèles d'instituer le plus tôt possible une enquête sur la condition des affaires religieuses, et tout spécialement sur la situation injuste qui est faite

aux catholiques franco-américains dans les diocèses de la Nouvelle Angleterre.”

Il n'y avait pourtant rien de révolutionnaire dans ce vœu exprimé en termes très acceptables.

Vous allez voir comment on les a reçus. Il va sans dire que l'enquête n'a pas eu lieu ; elle n'a pas eu lieu dans le Maine, elle n'a pas eu lieu ailleurs. Non seulement cela, mais ceux-là mêmes qui auraient été les plus intéressés à demander avec nous que la lumière se fasse, et auraient dû se montrer empressés de venger un honneur qui est celui de l'Eglise, n'ont pas soufflé mot.

Le seul qui en ait fait un certain cas, Mgr Harkins, de Providence,—et il est bien connu qu'il était alors le moins visé par les journalistes—s'est borné à faire une colère épouvantable, et moins qu'édifiante, qui n'est pas entièrement passée.

Nous la retrouvons au fond des nombreuses tribulations que traversent actuellement, dans son district, les organisations franco-américaines, et jusque dans un système de terreur appliqué avec tant de rigueur qu'il poussait, dit-on, il n'y a pas deux ans, des prêtres franco-américains du Rhode Island à snobber publiquement de vieux serviteurs de la race et de la religion et à accepter, pour l'amour de la paix, une sorte de *round-robbin* par lequel ils s'engageaient à ne plus parler de la danse ! Et ici, il y aurait une fort jolie histoire à raconter ; mais elle formerait une digression par trop hardie, et je passe.

Si, dans la lutte qu'ils soutiennent, les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre devaient s'en prendre aux lois civiles, il leur resterait toujours le recours aux tribunaux, l'emploi des moyens constitutionnels qui avec de la persévérance et quelques milliers de votes finissent toujours par triompher. Mais leur situation est pire que tout cela. La persécution leur vient de gens qui n'affichent le plus bruyamment leurs qualités civiques que pour mieux cacher leur oubli systématique des lois divines qu'ils ont pour première mission de servir.

Et il s'en soucie bien des intérêts de l'Etat, cet élément qui a fourni à la politique américaine depuis cinquante ans,

tous les éléments d'opposition, tous les partis radicaux qui rallongent chaque année les bulletins de votation ; qui a doté la ville de New-York d'une institution de carottage et de péculat comme le Tammany Hall, et qui a mis la ville de Boston en coupe réglée comme une ville tombée aux mains des barbares ! Du sabotage politique au sabotage religieux il n'y a qu'un pas, et il le franchit avec le même entrain que ses premiers missionnaires,—des durs à cuir, eux aussi—marchèrent à la conquête des Frisons !

Certains pourraient encore avoir des doutes sur tout ce qui se dit et se fait, si les réclamations des nôtres se bornaient à l'Etat du Maine. Mais le système contre lequel ils s'insurgent s'étend à toute la Nouvelle-Angleterre, à part certaines exceptions trop notoires pour qu'il soit nécessaire de les indiquer plus clairement. C'est même à cause de cela qu'une enquête était jugée nécessaire.

Les Irlandais de East St-Louis reprochaient amèrement à Mgr Jansenn de ne pas encourager les jeunes prêtres d'Irlande à venir en Amérique, de faire partie des sociétés allemandes. Or, il est avéré que parmi la hiérarchie irlando-américaine le mot d'ordre est donné qu'il ne faut pas admettre dans les diocèses des prêtres canadiens-français venant du Canada. Que dire ensuite des évêques irlando-américains qui non seulement font partie des sociétés irlandaises, mais en fondent, qui non seulement les encouragent mais encore font la guerre à ceux qui manifestent de l'étonnement quand ils les voient assister à leurs soirées dansantes "où, disent les journaux, l'habit noir des prêtres tranche agréablement sur les toilettes claires des danseuses." Eh mon Dieu ! Si ça leur fait plaisir et que leur conscience ne s'en inquiète pas, qu'ils y aillent ! Nous ne mesurons pas les évêques américains au nombre des "folics" qu'ils permettent aux Chevaliers de Colomb. J'ai bien assisté, pour ma part, à une messe pendant laquelle on a râflé un chapeau de femme—et si je ne l'ai pas gagné, c'est que je n'ai jamais eu de chance !

Ce que nous demandons, ce que les gens du Maine demandent, c'est qu'en matière religieuse on n'ait pas deux

poids et deux mesures ; c'est que l'on ne mette plus d'obstacles au développement des groupes catholiques suivant les traditions qui les ont faits et qui les gardent catholiques ; c'est que l'on comprenne bien ceci : qu'il y aura encore des catholiques aux Etats-Unis même quand il n'y aura plus d'évêques irlandais et irlandaisants pour les conduire, tout comme il y a bien aujourd'hui dans la république américaine dix millions de catholiques de toutes nationalités contre quatre ou cinq millions de catholiques irlandais ; c'est, en un mot, qu'on s'occupe de distribuer la justice à chacun selon ses œuvres, laissant à la Providence qui a fait les races le soin de marquer leur destin.

Jusqu'à-là les Franco-Américains ne peuvent avoir qu'une détermination : celle de résister, malgré tout et quand même, à la persécution sous toutes ses formes jusqu'au triomphe du bon sens, de la décence, de la justice et du droit. Toute leur attitude peut encore se résumer à cette déclaration que faisait l'héroïque Dr Fortier à la fin de la lutte entreprise, et portée jusqu'à Rome, pour obtenir un évêque franco-américain pour le diocèse franco-américain de Portland :

“ Pour ma part, disait-il, je ne mettrai jamais bas les armes. Et si, pour avoir fait connaître nos ennemis à Rome, avoir fait un exemple qui ne peut manquer de servir à notre avancement religieux et national, il me fallait toute ma vie entendre un groupe de fanatiques piailler sur mes talons, et m'exposer aux représailles que me promettent tout bas, à ce qu'on me dit, quelques vengeurs plus rampants qu'influents, en certains quartiers, eh bien, je vous déclare, brave défenseur, j'ai assez de patriotisme, moi, pour souffrir patiemment ce qui pourrait m'arriver de fâcheux de ce côté-là, consolé et récompensé à l'avance par la satisfaction qu'éprouve tout patriote qui a mis son cœur, sa plume et son argent au service de la justice et de la vérité.....

“ Espérons toujours, et si nous perdons, cette fois-ci, continuons toujours et sans cesse à revendiquer nos droits.”

J.-L. K.-Laflamme.

La lutte pacifique et la fondation des paroisses

La leçon des faits

Monsieur le directeur,

On agite beaucoup dans la presse du continent la question franco-américaine. Certes, on a raison de réveiller les endormis de la province de Québec qui ont trop longtemps refusé le secours opportun à leurs concitoyens des Etats-Unis, des Provinces Maritimes, de l'Ontario et de l'Ouest. Mais n'est-il pas très à propos de donner à ceux qui ont des revendications à faire un moyen et une méthode pour les mener à bonne fin.

Il est, par exemple, beaucoup de questions qui pourraient être réglées dans le calme, sans l'intervention toujours bruyante et parfois inconsidérée des journaux. C'est surtout le cas pour la fondation des paroisses. Qu'on n'oublie pas que la vraie manière de promouvoir nos véritables intérêts doit être avant tout pacifique et légale.

Voici, par exemple, comment a été obtenue une paroisse franco-américaine dans un diocèse de la Nouvelle-Angleterre. Nos compatriotes y trouveront un enseignement dont ils pourront faire leur profit. Je ne veux pas dire que ce moyen réussit dans tous les cas, mais il est certainement un des plus efficaces. Il donne, dans tous les cas, une base légale à des revendications plus énergiques. Voici donc l'histoire que je voulais vous raconter.

Depuis longtemps un groupe nombreux de familles franco-américaines désirait être desservi par un prêtre de langue française. Jamais ils n'entendaient un mot de français et leurs enfants étaient obligés de fréquenter les écoles publiques et leurs morts de s'en aller dormir pêle-mêle dans

une terre non bénite, etc., etc. Un jour les membres d'une société franco-américaine se réunissent, et, convoquant une assemblée générale de tous les Franco-Américains de l'endroit, on décide d'envoyer une délégation auprès de l'ordinaire.

Reçue comme elles le sont d'habitude, la délégation revint attristée, sans un mot d'espoir.

Dès le dimanche suivant, M. le curé irlandais fit une sortie contre les "agitateurs" et les "révoltés" qui prétendaient vouloir sauver les âmes par la révolte contre l'autorité, etc., etc. Ce discours sarcastique fit plus de profondes blessures au coeur des Franco-Américains et au sortir de l'église ce jour-là les délégués furent montrés du doigt... Ils se réunirent de nouveau. Chacun put constater que le zèle pour la cause se ralentissait. Que faire contre la force et les ruses habiles de gens instruits? On décide d'envoyer quelqu'un demander conseil et direction.

Un pauvre homme se présente à un canoniste, qui lui dicte minutieusement ses instructions. Allez et marchez droit et ferme! Voici ce procédé.

I. Convoquez une réunion plénière des citoyens franco-américains par l'envoi de ce message.

MESSAGE

Aux Canadiens-Français de,.....

On vous prie de lire ce message avec un esprit libre de préjugés. Vous ne manquerez pas de l'accueillir avec confiance. S'il en est ainsi vous connaîtrez que la main qui l'a dicté est loyale, que le désir qui l'inspire est des plus nobles et que la pensée est avant tout celle d'un Canadien de race et de coeur. Je veux vous tendre la main et entrer en communion d'idée avec vous. Nul n'est un étranger pour ses frères lorsque tous demeurent fidèles aux traditions qui font à tous une gloire commune.

Vous auriez tort de croire que vous êtes des isolés et des abandonnés sur ce sol de la patrie d'adoption où vous êtes venus chercher fortune en profitant des facilités très grandes de vivre dans l'aisance et le bien-être. Les Canadiens-Français retrouvent ici la patrie tout entière en fondant ces centres franco-américains si bien organisés et si prospères au point de vue religieux et national.

Là où le groupement distinct n'existe pas encore, il importe de le créer sans délai afin de sauvegarder les droits des nôtres et de préserver notre

influence nationale. C'est la gloire des vaillants défenseurs de nos droits les plus sacrés de s'être employés dans le passé, sans violence, mais avec courage et vaillance à cette œuvre des fondations de paroisses, d'écoles et de sociétés canadiennes-françaises qui rendent de si grands services à notre cause présentement. Ils ont pu recueillir ce témoignage peu suspect d'un homme éminent qui voulait, avant le triomphe de sa race et le succès des siens, le salut des âmes par la justice, le témoignage suivant de S. G. Mgr Quigley, archevêque de Chicago: "Avant tout Canadiens-Français, conservez vos traditions, préservez votre langue. C'est parce que vous avez gardé votre langue et vos traditions, que vous êtes restés en Amérique un peuple distinct et que vous avez conquis l'admiration de tous. C'est en conservant votre langue et vos traditions que vous pourrez remplir votre mission qui est celle de donner à l'Amérique tout ce que la vieille France avait d'admirable et que vous avez si bien conservé."

Cet éloge porte un conseil et mérite considération. Qu'est-ce qui conserve le mieux les traditions d'un peuple, d'un groupe, d'une famille sinon la grande et souveraine institution qui a nom l'église paroissiale, gardienne née de la foi, de la langue et des saines traditions familiales. Rome s'est prononcé à ce sujet et tout dernièrement encore, le Pape, gardien, défenseur et père de tous ses enfants catholiques de quelque pays qu'ils soient exigeait qu'aux fidèles des diverses nationalités qui habitent ce continent, on donnât des prêtres de leur race et de leur langue, parce que, comme l'écrivait l'*Osservatore Romano* "le maintien de la langue et des usages nationaux est la meilleure défense de la foi."

(1) Pour une cause où vos intérêts et ceux de vos enfants sont en jeu, il semble qu'il n'est pas de sacrifice qui puisse coûter. Ce qu'on vous demande de faire, d'autres avant vous l'ont entrepris. On les a d'abord rebutés, on les a raillés et bafoués. On les a éconduits des antichambres des palais épiscopaux. Comme vous, ils ont dû longtemps aller au loin chercher les secours de la religion et apporter l'aveu de leur détresse à des pasteurs de leur langue, déjà surchargés d'œuvres, mais fidèles toujours aux plus nobles traditions du respect dû à l'autorité, et, comptant sur la justice de leur revendication, ils ne désespérèrent jamais. Dieu a béni leur foi généreuse et ils ont maintenant la consolation de voir leurs enfants grandir dans la foi et le culte de la langue maternelle.

Ce que d'autres ont fait en se comptant, en se groupant, en agissant avec prudence et modération mais sans se laisser rebuter ni décourager par l'obstacle, ne le pourriez-vous pas? Oui vous le voudrez et, le voulant, vous le pourrez parce que vous avez le droit de le vouloir et l'obligation de l'accomplir. Que faire? s'unir et agir, forts que vous serez et dignes toujours de votre bon droit.

P. S.—Prière de vous rendre le..., à la salle de la Société de..., à 7½ hrs.

(1) Voir le journal *L'Union* de Woonsocket, 25 novembre 1909.

II.—Nommez huit personnes sûres capables de faire un recensement complet des Franco-Américains qui veulent une paroisse, en faisant signer les listes. Qu'ils aillent deux par deux. (I).

III.— Leur travail fini qu'ils assermentent leurs listes devant un juge de paix.

IV.—Qu'on rédige d'après ce recensement une requête en forme que messieurs les délégués iront porter à l'ordinaire.

V.—Que dans cette requête on demande non seulement la considération des "postulata" mais aussi une réponse écrite.

VI.—Si la réponse écrite n'est pas donnée dans le délai d'un mois, délai suffisant pour permettre à l'ordinaire de s'enquérir des faits—qu'on prépare une nouvelle requête en tout semblable à la première en commençant par signaler le fait qu'on n'a pas donné de réponse à la précédente

(r) On voudra peut-être savoir quel blanc de liste on donnera aux gens chargés de faire le recensement. Voici un modèle que nous suggérons :

.....E. U.

Paroisse de.....

Municipalité de.....

Nous soussignés déclarons faire le présent recensement ; 1° dans le but de connaître le nom et le lieu de résidence des franco-américains catholiques romains de la localité de.....

2° de recueillir les signatures et adhésions de tous ceux qui sont en faveur de l'érection canonique d'une paroisse franco-américaine. Signé..

| Fa- milles | Nom | Adresse | âge | Signature du père | Remarque |
|---------------|-----------------|-----------------------|-----|----------------------|----------|
| I | Allard, Pierre | 25 Washington Ave. | 42 | | |
| | Gervais, Marie, | | 40 | | |
| | Pierre-Henri | | 20 | | |
| | Marie | | 17 | | |
| | Etc, etc, | | | | |

requête, et terminer en demandant respectueusement mais fermement: 1° considération de la nouvelle requête; 2° une réponse par écrit avant un mois de cette date, sinon on ira demander ailleurs justice due.

VII.—S'il arrive qu'aucune réponse écrite ne soit faite—soumettre respectueusement tous ces faits à Monseigneur le délégué à Washington.

Ce qui fut conseillé fut exécuté. Et après la deuxième démarche des gens de X... auprès de l'ordinaire, un curé canadien était nommé.

Le même procédé a été mis à l'essai à Y...avec le même résultat.

On croira peut-être qu'il a fallu beaucoup d'argent pour mener à bonne fin le recensement, faire rédiger les requêtes et qu'on a dû avoir recours à des avocats, etc. Rien de tout cela. Le même brave vieillard qui sollicitait les renseignements fit tout exécuter sous sa dictée, requêtes, rapports au comité, communications à la presse et sans attendre d'autre récompense que celle d'avoir noblement dépensé pour une cause sacrée il paya ses frais de voyages et sa part des autres.

Combien de localités de la Nouvelle-Angleterre gémissent dans l'attente d'un curé ou au moins d'un vicaire parlant le français qui obtiendraient l'un ou l'autre si la *lutte pacifique et légale* était organisée et fermement conduite.

Qu'en pensez-vous?

Charles Dupil.

Que faut-il faire ?

Une enquête par la "Revue Franco-Américaine" sur
le sujet suivant: "La résistance à l'invasion
irlando-saxonne en Amérique."

Le 1er février nous avons posé aux lecteurs de la Revue
les questions suivantes :

1. Quels sont les principaux effets de l'influence
irlando-saxonne que vous apercevez autour de vous ?

2. A quelle cause attribuez-vous la puissance de
pénétration de l'esprit assimilateur parmi les groupes
français d'Amérique? Cette cause tient-elle à une
supériorité réelle de la race envahissante plutôt qu'à
une indolence irréductible des nôtres dans la défense
de leurs intérêts nationaux? En un mot, quel est le
point fort de l'esprit irlando-saxon et quel est le point
faible du nôtre ?

3. Comment résister aux influences néfastes de cet
esprit assimilateur dans le présent et dans l'avenir et,
si c'est possible, quel moyen faut-il prendre pour regagner
le terrain perdu ?

Voici la suite des réponses :

G. Divray,

" Que les Canadiens-Français donnent aux Irlandais
tout ce qui leur revient, mais pas un cheveu de plus !"

A la première question de votre enquête je réponds qu'ici,
dans la Nouvelle-Angleterre, dans les villes où nous avons
nos prêtres canadiens, tout va bien. Mais, dans les petits

centres, où les Canadiens ont pour desservants des prêtres irlandais, quatre-vingt-dix pour cent de ces derniers desservent les nôtres avec un mépris marqué et ne le leur cachent pas. En ces derniers temps où le clergé irlandais fait parade de tant de zèle pour le salut des âmes en Canada (à seule fin de faire nommer des évêques irlandais un peu partout, à London, à Ottawa, en attendant la succession de Montréal), il est à propos, je crois, de montrer l'hypocrisie de ces prétendus sauveurs des âmes.

Dans un petit village américain,—je cite un exemple parmi des centaines,—il y avait tout près de deux cents Franco-Américains qui fréquentaient l'église irlandaise, la seule église catholique de l'endroit. Un dimanche, du haut de la chaire, le curé apostropha les Franco-Américains brutalement, se servant du terme méprisant de "Canuck," leur disant de ne jamais remettre les pieds dans son église, qu'il avait assez des Irlandais pour la faire vivre, etc., etc. Aujourd'hui, on a besoin des Franco-Américains pour vivre, mais la jeunesse franco-américaine du village grandit dans l'ignorance, sans instruction religieuse ; elle emboîte le pas avec les Irlandais pour aller tous les jours grossir le nombre des indifférents et des apostats.

Le seul motif qui fait agir ainsi ces pasteurs irlandais à notre égard, ce n'est pas le salut des âmes, c'est de faire disparaître la langue française afin de garder la place chaude à d'autres Irlandais qui viendront les remplacer et desservir ce qui restera de catholiques dans ces églises ravagées.

2°.—Quant à la prétendue supériorité des Irlando-Saxons je n'en vois guère d'autre que celle que j'ai pu observer, celle du mensonge, de l'effronterie, de la brutalité, de l'habileté à conspirer dans l'ombre, ou..... enfin, ils ne peuvent pas tout avoir, mais dans celle-là ils ont passé maîtres. Depuis quarante-cinq ans que je vis dans leur voisinage, je puis vous garantir qu'ils sont capables de rendre des points à leur propre métropole qu'ils ont représentée dans le monde comme la "perfidé Albion," qui, à mon sens, a bien l'air de les connaître beaucoup mieux que nous, et qui, sur-

tout, sait comment les mener. Je les ai vus à l'œuvre, persécuter les nôtres, leurs prêtres, etc. Pour ne pas entasser inutilement les récits, je ne citerai qu'un fait qui les peint admirablement.

A la nomination de Mgr Guertin comme évêque de Manchester, N. H., le sang irlandais, comme vous le comprenez bien, s'échauffa. Les 25,000 Irlandais du diocèse ne pouvaient concevoir que les 100,000 Franco-Américains pussent avoir un évêque de leur nationalité. La haine du nom français se fit jour ; tout fut en ébullition pendant quelques jours. La cathédrale de Manchester, ornée à profusion pour la Saint-Patrice, fut dépouillée de tous ses ornements pour le sacre de Monseigneur Guertin, qui eut lieu deux ou trois jours plus tard. Mais tout à coup le calme se rétablit, les langues se turent, à notre grande surprise à nous qui n'étions pas habitués de leur part à des allures aussi pacifiques, la raison, les Irlandais se la racontaient à l'oreille : Mgr Guertin était un homme malade qui n'en avait pas pour deux ans à vivre. Ce n'était donc pas la peine de faire tant de tapage ; c'était même de bonne diplomatie que de se montrer bons princes envers les Franco-Américains et de subir sans murmurer une couple d'années de domination française, quitte à se reprendre à la mort de l'évêque. Leur candidat était même choisi !

N'est-ce pas que c'est édifiant de la part de ces gens qui nous entourent de protestations d'amitié pour mieux nous tondre ? N'est-ce pas qu'ils sont supérieurs, très supérieurs ? Rien d'étonnant qu'ils prennent le pas sur nous et qu'ils nous roulent à tout coup, pauvres naïfs et craintifs que nous sommes ?

3^e.—Pour répondre à votre troisième question je répéterai ce que j'écrivais il y a six ans passés : " Nous ne résisterons à l'assimilateur que par la violence : hors de là point de salut ! " Ne plus applaudir avec tant d'enthousiasme, rester froids devant les belles phrases que les étrangers viennent nous débiter, en notre belle langue française, un moyen que nos prétendus amis ont toujours employé pour nous leurrer et avec lequel ils ont trop souvent réussi à nous

“emplir.” Le temps de boire des mensonges doré sest passé; ce sont des actes, qu’il nous faut. Moins de réclame et d’annonces dans nos journaux pour les prétendus missionnaires irlandais qui prêchent des retraites aux protestants dans les églises irlandaises de Montréal et qui ne font qu’apprendre aux catholiques à être moins catholiques et à ressembler plus aux protestants; ce sont manœuvres pour faire du bruit autour de certains noms et pour faire croire que ces fabricants d’aspostats font réellement une besogne efficace pour la religion au Canada. Moins d’Irlandais et de Français de France à la tête de nos institutions. Moins de ministres irlandais dans le gouvernement de Québec; pas de député Murphy dans Russell; plus de maire irlandais à Montréal ou dans les autres villes françaises du Canada, pour ne plus avoir dans les temps de lutte, tous ces ministres, ces députés, ces maires, ces juges, sur les bras, qui jettent leur influence dans la balance contre nous, qui nous trahissent odieusement et contribuent à nos défaites.

Que les Canadiens-Français donnent aux Irlandais tout ce qui leur revient, mais pas un cheveu de plus. Le seul moyen d’assurer notre paix, c’est de leur ôter toute envie de nuire!

G. Divray,

Manchester, N. H.; 1er août 1911.

Stupete gentes !

Mon cher directeur,

Savez-vous qu'il faut être doué d'une excellente nature pour lire tout d'un trait une brochure comme celle que je vous signalais dans votre dernier numéro, et ne pas sortir de son caractère ? Ces individus-là me font découvrir chez moi une réserve de patience que je ne me soupçonnais pas.

Vous voyez ce qu'ils réclament. Imaginez-vous ce qu'ils diraient s'ils faisaient tout simplement le quart de ce qu'ils prétendent faire pour le bien de l'Eglise. Mais une attaque contre l'œuvre française de la propagation de la foi ! Pareil coup, vraiment, ne pouvait pas venir d'ailleurs.

Je vous ai promis d'y revenir et j'y reviens, mais pas seul.

Défendre une œuvre française, on dirait que je suis préjugé. Je prends dans mon courrier une lettre que vient de m'adresser au sujet du mémoire de Mountmellick, un italien qui, comme vous le verrez, n'est pas le premier venu.

Laissons-le parler :

“Nous n'avons pas l'intention de relever toutes les erreurs dont la brochure fourmille au sujet des missions qu'elle appelle françaises ou italiennes, et de leurs méthodes. Nous ne voulons pas davantage insister sur la confusion que fait l'auteur quand il parle du gouvernement et des hommes d'Etat français. Il ne sait, évidemment, rien des affaires de France, et il semble ignorer que ce ne sont pas les catholiques qui, dans ce pays, occupent le pouvoir. mais qu'ils y sont, au contraire, persécutés ; que, dès lors, les hommes d'Etat, membres ou amis du gouvernement, ne sont pas qualifiés pour exprimer les idées et les sentiments des catholiques français. Nous tenons seulement à relever quelques erreurs de l'auteur anonyme relatives aux mis-

sions, en ce qui touche les missionnaires eux-mêmes et l'œuvre de la Propagation de la Foi directement mise en cause."

"L'œuvre étant née en France, et ce pays, malgré la longue et cruelle guerre que les catholiques y subissent, fournissant la plus grande partie du Budget de la Propagation de la Foi, il est tout naturel que le siège de cette œuvre soit en France; c'est dans la nature des choses et c'est dans la volonté des souverains pontifes, puisqu'il en est ainsi depuis 88 ans. Dans ce long espace de temps, presque l'espace d'un siècle, les Papes n'ont jamais cessé de louer les conseils centraux de l'œuvre et d'approuver leur action, en comblant de faveurs spirituelles insignes les bienfaiteurs des missions qui leur son unis. Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, Pie X, c'est-à-dire tous les Papes qui se sont succédés sur la chaire de Saint-Pierre depuis 1822, ont entouré l'œuvre de leur bienveillance qui s'est manifestée par des encycliques en sa faveur, par des brefs et rescrits dont chacun peut avoir connaissance. En eut-il été de même si les conseils directeurs n'avaient pas toujours fait preuve dans les distributions de secours de la plus grande impartialité, s'ils avaient été les agents conscients ou inconscients d'une puissance temporelle quelconque ?

" Si l'auteur de la brochure s'était donné la peine de lire attentivement et, sans prévention, les deux comptes rendus, celui des recettes et celui des dépenses de l'exercice 1908, pour ne parler que de celui-là, publié par les *Annales de la Propagation de la Foi*, en 1909, il y aurait constaté que les fonds de l'œuvre sont partagés entre des missions de toute langue. En ce qui concerne le Canada, si les fonds de l'œuvre vont aux missionnaires Oblats dont plusieurs, au surplus, ne sont pas des Français de France, mais comme Mgr Langevin, des Canadiens, c'est que ces missionnaires sont les seuls à avoir, dans ce pays, des Indiens sauvages à évangéliser. En Egypte, les Français ne sont pas les seuls missionnaires, et si au lieu de Français et d'Italiens, il y avait des prêtres de langue anglaise dans ce pays,

ils seraient secourus par l'oeuvre de Propagation de la Foi de la même manière.

Aux Indes, si des fonds importants vont aux missionnaires français, il en va de non moins importants à des prêtres et évêques d'autres langues. Mgr Colgan, archevêque de Madras, est anglais ; N. N. S. S. Juergens (Bombay), Doring (Poona), Linneborn E (Dacca), avec le C. R. P. Becker (Assam) sont allemands ; Mgr. Bernard Arguinzonis (Verapoly) est espagnol. N. N. S. S. Pagnané (Kandy) et Vismara (Hydérabad) sont italiens ; N. N. S. S. Meuleman (Calcutta) ; Eestermans (Lahore) ; Benziger (Quilon), Van Reeth (Galle) sont belges. Accusera-t-on tous ces pieux et vénérés prélats de se servir des fonds de la Propagation de la Foi pour répandre l'influence française ?

“Dira-t-on qu'ils travaillent pour la France N. N. S. S. Hanlon, anglais, vicaire apostolique du Haut-Nil ; Mac-Sherry et Rooney, vicaires apostoliques, l'un du Cap-Est, l'autre du Cap-Ouest, en Afrique, tous Irlandais ; N. N. S. S. Miller, vicaire apostolique du Transvaal, et Gaughren, de Kimberley, également irlandais ? Que dirons-nous de N. N. S. S. Galton et Hopkins, vicaires apostoliques anglais, l'un de la Guyane anglaise, l'autre du Honduras britannique ? Et de nos évêques américains des Etats-Unis qui reçoivent des secours de l'oeuvre de la Propagation de la Foi, qu'une nouvelle oeuvre, la “Church Extension”, soit née tout exprès pour venir en aide aux paroisses pauvres de ce grand pays ?

“ Nous sommes surpris que l'auteur de la brochure anonyme n'ait pas vu ce qu'il y a de grand dans l'existence d'une oeuvre unique, catholique et universelle comme l'Eglise, recevant de tous les pays et donnant aux apôtres de toute langue sans préoccupation nationale. Vouloir faire oeuvre particulariste, c'est vouloir transformer les apôtres d'une religion, qui appelle toutes les âmes quel que soit l'idiome dans lequel elles adressent à Dieu, en agents politiques, c'est amoindrir leur rôle en le rabaisant aux proportions humaines. De même, qu'il ne nous appartient pas d'établir un parallèle entre les missionnaires de diverses

origines. D'où qu'ils viennent, les prêtres de Dieu travaillent de leur mieux à étendre son royaume. Le monde entier connaît les prodiges opérés par les missionnaires français qui ont répandu leur sang sur toutes les plages de l'univers, et qui l'ont répandu sans compter. L'augmentation des catholiques en Amérique et en Australie n'a rien à voir dans la question, chacun sait à quelle circonstance elle est due.

“Les missionnaires ne sont pas plus faits pour répandre la langue anglaise que la langue française; ils sont faits pour enseigner la parole de Dieu. Qu'ici ou là, par suite des circonstances locales, il leur arrive d'apprendre aux enfants l'idiome de leur nation pour les aider dans leur action, nous n'y contredisons pas, mais que l'on ne vienne pas inviter nos jeunes gens et nos jeunes filles à entrer dans des ordres religieux nationaux où ils seront gouvernés par des hommes désireux de répandre la langue anglaise. Que des jeunes gens de langue anglaise entrent dans des ordres religieux nationaux ou autres pour aller par le monde apporter le salut aux nations infidèles, nous le souhaitons ardemment, car plus il y aura d'apôtres de la foi catholique, plus s'étendra le royaume de Dieu, mais qu'ils y entrent pour répandre simplement la langue anglaise et son influence, non ! cela est l'affaire des commerçants, des industriels, des diplomates et des savants, ce n'est pas l'affaire des apôtres de l'Évangile.”

Est-ce assez bien tourné ? Que tous les Italiens qui passent en Amérique soient de cette trempe-là et nous verrons la fin de bien des misères. Que cet ami lointain reçoive, au nom des catholiques de France, un chaleureux merci pour cette lettre qui est avant tout une bonne action.

Mais qui est-ce qui empêche nos coreligionnaires de langue anglaise de garder leur argent pour leurs œuvres ? Ce serait beaucoup plus simple. Sans doute, mais alors ils ne pourraient plus réclamer l'argent des pays de langue anglaise qui est fourni, on le sait, pour les trois quarts, par des latins ou des teutons.

Ils croient avoir sauvé l'Eglise parce qu'ils ont inventé le chapel-car et que Mgr Fallon a un automobile de \$5000!

Ma foi, le vieux proverbe a toujours raison :

Les épis vides lèvent la tête haute!

Michel Renouf.

Revue des faits et des oeuvres

Ignorance ou fumisterie.

Le "Boston American", l'un des nombreux journalx jaunes et juifs publiés par M. Hearst aux Etats-Unis a cru faire un gros plaisir aux Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre en publiant que le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille était un jour sacré pour eux. Et, comme celui qui prend du gallon n'en saurait trop prendre, le brave "jauniste" a voulu ajouter à sa première bêtise une bêtise encore plus grande, en y accolant des statistiques sur la population franco-américaine de la Nouvelle Angleterre qui sont éloignées de la vérité comme le "Boston Américain" l'est lui-même de Singapour. L'"Etoile" de Lowell, Mass. (22 juillet 1911), le lui fait observer d'une façon assez vive :

"Nous ignorons, dit-elle, où le journal en question a puisé ses renseignements. En tout cas, il a fait preuve d'une belle ignorance. Voici les chiffres qu'il donne et que nous mettons en regard de ceux fournis par l'abbé Desrosiers, dans son beau livre "La Race française en Amérique."

Population canadienne-française dans la Nouvelle-Angleterre.

| | Boston American | Recensement Officiel | Nombre Exact |
|---------------|--------------------|-------------------------|-----------------|
| Maine | 30,908 | 57,682 | 91,567 |
| New Hampshire | 44,420 | 73,359 | 84,011 |
| Vermont | 14,924 | 40,097 | 58,217 |
| Massachusetts | 118,247 | 244,576 | 366,879 |
| Rhode-Island | 31,533 | 55,771 | 76,775 |
| Connecticut | 19,174 | 36,867 | 46,083 |
| Total | 259,205 | 508,362 | 723,532 |

“Ainsi que le fait remarquer M. l’abbé Desrosiers, “la population réelle des six Etats canadiens-français n’est pas de 508,362 âmes, mais de 723, 532 puisque le recensement officiel se borne à mentionner les émigrés nés au Canada et leurs descendants immédiats, c’est-à-dire les deux dernières générations. Or, on sait que l’émigration canadienne dans certains Etats du Centre et dans les Etats limitrophes de la Province de Québec date pour une bonne part du dix-huitième siècle. Aussi, dans beaucoup de centres canadiens, deux ou trois générations ont pratiquement été négligées. Ces remarques aideront à comprendre la différence de chiffres entre le recensement officiel et les dénombrements partiels exécutés dans les six Etats mentionnés.”

“Comme on le voit, il y a de la marge entre les chiffres fournis par le “Boston American” et le nombre exact de notre population.

“C’est pour avoir laissé accréditer de pareilles faussetés, que nous avons été parfois déçus dans nos plus chères espérances, lorsqu’il s’agissait de nommer dans les centres en majorité canadiens-français, des prêtres de notre nationalité.”

Et, pourtant, j’ai lu une réclame en faveur de ce même “Boston American” dans le Bulletin paroissial d’une église qui n’est pas très éloignée de Lowell. Il y en avait bien d’autres dans cette publication. Mais le fait qu’elle était distribuée pendant la messe, comme du pain bénit, à nos braves compatriotes n’était pas de nature à enlever de la valeur à ses réclames !

Quant à l’article du “Boston American” c’est un coup de youpin qui fait sa marchandise. Il aurait dit tout aussi bien que les Franco-Américains étaient deux millions dans la Nouvelle-Angleterre s’il avait cru que cela pouvait lui attirer quelques centaines d’abonnés. Il signale toutes les fêtes nationales aux Etats-Unis comme le marchand de ballons en baudruche colporte sa marchandise dans toutes les foires.

C’est ainsi que ce journal, qui est tout au plus théiste accrocha un jour à son enseigne une bénédiction que Pie X aurait adressée aux Irlandais catholiques des Etats-Unis par l’entreprise de son correspondant. Et ce dernier, qui en profitait pour raconter sa visite au Vatican, nous disait que dans la “salle du trône, réservée aux audiences données par le Pape aux empereurs, aux rois, aux cardinaux, aux

hauts dignitaires de l'Eglise," il n'avait vu qu'une personne, ce jour-là, et que c'était l'évêque de la Patagonie! (1)

Evidemment le journal de Boston aura rencontré un autre malin pour lui passer des retailles de chiffres comme il lui aurait donné ses vieux caoutchoucs ou ses vieilles culottes!

Les Canadiens du Michigan

Le "Canado Américain", de Manchester, N.H., organe de la puissante organisation qui a déjà poussé de très fortes racines dans la province de Québec, publiait dans son dernier numéro une interview forte intéressante de M. Eudore Mayrand, de Lake Linden, Michigan. M. Mayrand, qui est vice-président de l'Association Canado-Américaine, était à Manchester il y a quelques jours. Il dit entre autres choses:

"Depuis la fondation de la première paroisse canadienne à Détroit les Canadiens du Michigan, comme tous ceux d'ailleurs de la région des Grands Lacs, ont accompli des prodiges de dévouement pour rester fidèles au passé. Et cependant, tout était à notre désavantage: la distance considérable qui, dans le Michigan, sépare une localité d'une autre, notre manque de relation avec les Canadiens de l'Est, aucune organisation paroissiale, enfin l'indifférence sinon l'hostilité de l'épiscopat. Comment avons-nous réussi à surmonter tous ces obstacles? C'est par un patriotisme intense et une foi religieuse solidement ancrée.

D'après le recensement décennal de 1900, nous comptons dans le Michigan, 32,483 Canadiens nés au Canada et 75,584 nés de parents canadiens. Dans le diocèse de Marquette, où j'habite, il y a des paroisses exclusivement canadiennes-françaises très bien organisées à Marquette, Ishpeming, Menominee, Lake Linden, Escanaba, Iron Mountain, Calumet, Bay City, Saginaw et Muskegon.

Hubbel, Hancock, Houghton, Dollar Bay et un certain nombre d'autres localités dont j'oublie les noms, possèdent des paroisses mixtes, mais en majorité canadiennes françaises. Nous avons dans le diocèse une vingtaine de prêtres de notre langue et de notre nationalité. A Escanaba et Lake Linden, il y a des couvents canadiens qui peuvent rivaliser avec n'importe

(1) Ce texte est à lire: "Here his Holiness holds state audiences with emperors, kings, cardinals and the high dignitaries of the Church. There was but a solitary person waiting here for the Pope. He was the bishop of Patagonia, who had come from the farthest end of the world to tell the father the condition of his diocese. (Boston American.)"

qu'elle école américaine d'enseignement secondaire. A Calumet on enseigne le catéchisme dans le soubassement de l'église. Dans les paroisses desservies par les prêtres canadiens, on parle largement le français. Dans les rues de Lake Linden, vous vous croiriez dans un centre de la province de Québec".

Les Canadiens du Michigan dit encore M. Mayrand, remportent leur bonne part de succès. Plusieurs sont à la tête d'établissements florissants et font une large concurrence aux maisons commerciales américaines. En politique, s'ils ne sont pas aussi puissants qu'autrefois, un réveil se fait actuellement qui leur rendra leur prestige passé. On se rappelle sans doute que l'abbé Gabriel Richard fut le premier congressman du Michigan à Washington.

M. Mayrand n'est pas sans éprouver certaines craintes au sujet de la jeunesse qui ne sera sauvée de l'assimilation complète que par l'influence des sociétés nationales; il n'y a pas de journaux français dans l'ancienne patrie de Cadillac et c'est une lacune que les têtes dirigeantes de là-bas verraient combler avec plaisir.

"Nos évêques, dit-il, nous laissent parfaitement libres de parler notre langue et d'envoyer nos enfants aux écoles paroissiales. Seraient-ils sous l'impression que nous nous assimilons lentement mais sûrement et qu'il n'est pas nécessaire d'user de violence? En tout cas, il n'en est pas ainsi dans la Nouvelle-Angleterre, car ce sont les Etats où se manifeste le plus la vitalité canadienne-française qui sont en but aux tracasseries de l'élément assimilateur."

Aussi, M. Mayrand le sait bien, les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre sont loin de méconnaître le précieux regain de vie que leur donne cet état permanent de lutte où les tient l'esprit tyrannique de la hiérarchie irlandéo-américaine. Mais dans l'Ouest même, dans le Michigan surtout, l'avenir est-il vraiment aussi sombre que certains pourraient le croire? Demain nos gens d'Ontario qui se réveillent, eux aussi, sous la tyrannie irlandaise, vont leur tendre une main amie et leur donner ce précieux appoint que nos compatriotes de la Nouvelle-Angleterre ont trouvé dans la province de Québec la plupart du temps à son insu, et souvent malgré elle.

Garneau disait que tout était perdu après la cession de 1759. Non, ce qui nous arrive n'est pas le lot de tout le monde. Nous vivrons si nous le voulons !

Le paupérisme en Angleterre

Le correspondant londonien du "Temps", de Paris, écrit à ce journal :

"La commission du Poor Law (assistance publique) vient de publier d'intéressantes statistiques sur le paupérisme dans le Royaume-Uni. On admettait généralement jusqu'ici, d'après les recensements annuels du Local Government Board, que la proportion des indigents avait notablement diminué au cours des dernières années. De 35.9 pour mille en 1872-73, elle était descendue à 22.1 pour mille en 1907-08. Le nombre des assistés en 1908 n'aurait pas dépassé 753,000. La commission nous apprend aujourd'hui que les chiffres fournis par l'administration sont incomplets, en raison des méthodes de recensement.

"Le nombre exact des assistés en 1908 a été de 1,709,436, ce qui donne pour l'ensemble de la population une proportion de 47.7 pour 1000. Dans ce chiffre sont compris ceux des indigents qui ne s'adressent à l'assistance publique que pendant certaines périodes de l'année, et qui n'en appartiennent pas moins à la catégorie des incurables. Dans l'ensemble, les faits révélés par l'enquête ne sont pas satisfaisants.

"C'est à Londres que le paupérisme continue à être le plus inquiétant. Londres assiste 15,800 indigents de plus qu'il y a 25 ans, et 18,000 de plus que les agglomérations correspondantes de l'Angleterre et du Pays de Galles. C'est parmi les hommes et les enfants que Londres recrute cet excédent d'assistés. Dans la totalité du Royaume-Uni, les femmes entrent pour moitié dans le nombre des assistés, les hommes et les enfants respectivement pour un quart. Ce n'est pas dans les campagnes, mais dans les districts urbains que le paupérisme est le moindre.

"Détail intéressant : les districts dont la population augmente souffrent moins du paupérisme que ceux où la population décroît."

L'expansion franco-canadienne.

Le *Courrier des Etats-Unis*, de New-York, a publié sur cette question un article qu'il faut lire en entier. Il achève de faire son tour de presse et nous tenons à lui donner, pour la cause, notre part de la large publicité qu'il a déjà

reçue. Voici donc ce que le *Courrier* dit de l'expansion franco-canadienne (1).

“ Elle est tout simplement merveilleuse, et par les résultats obtenus au cours d'un siècle et par le simple moyen de sa fécondité physique, intellectuelle, morale. Jugez-en : “ Sous une souveraineté étrangère, à laquelle il faut rendre cette justice qu'elle fut toujours libérale, équitable, les Canadiens-Français, il y a un siècle, au nombre de 60,000 environ, dépassent, aujourd'hui, un million et demi de citoyens, ayant conservé leur langue, leur religion, leurs traditions ancestrales !

“ Aucun fait plus remarquable, déclare le *Sun*, de New-York, ne saurait être constaté dans l'histoire de l'Amérique, que cette expansion de la race franco-américaine. Elle a reconquis toute la province de Québec, s'est étendue dans l'est, dans l'ouest, dans le sud, de la Nouvelle-Angleterre jusqu'à l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

“ Ce n'est pas une conquête pour la patrie française ; mais c'est une conquête de la race française et pour la langue française. Les descendants des troupes de Montcalm ont changé à leur profit, les résultats de leurs batailles avec les armées de Wolfe, dans les plaines d'Abraham. Ce sont les vaincus qui sont restés les maîtres du terrain !

“ En effet, au début du siècle dernier, sur les frontières des Etats du New-Hampshire, du Maine et du Vermont, une lutte était engagée entre deux races. Depuis les sources de la rivière Saint-François jusqu'aux rives extrêmes du lac Memphremagog, quelques milliers d'habitants de nationalité et de langue britanniques, s'étaient implantés ; leurs villages, villes et comtés, portaient des noms anglais ; et leur influence prédominait dans l'est de la province de Québec.

“ Ce n'était point à dire vrai, une population anglaise, par nationalité. C'était plutôt un reflux d'originaires de la Nouvelle-Angleterre, auxquels étaient venus s'adjoindre successivement des pionniers des Etats du Vermont, du New Hampshire, d'abord comme bûcherons, ensuite comme fermiers.

“ Les seuls moyens de communication par routes, reliaient cette région non pas au nord du Saint-Laurent, mais au sud, au Merrimack et au Connecticut.

“ En 1810, cette population de langue anglaise formait une agglomération de 20,000 habitants.

“ L'immigration à la suite des guerres de 1812, accrut cette population. Elle était essentiellement anglaise, par la race, le langage et la religion protestante qu'elle professait ; elle fut renforcée par des Anglais, des Ecossais et des Irlandais qu'effrayaient les campagnes militaires de Napoléon. A cette époque, la colonie franco-américaine atteignait à peine 60,000 habitants.

(1) Reproduit de l'*Etoile*, Lowell Mass, 16 mars 1911.

“ Dans ces mêmes régions, d'après la récente statistique publiée par les soins du ministre des travaux publics, à Ottawa, on compte aujourd'hui 173,370 Canadiens-Français, 73,201 Anglais protestants, 11,619 Anglais et Irlandais catholiques. L'importante ville de Sherbrooke, à l'extrémité des cantons anglais de l'est, et récemment fondée, compte des Français pour les trois-quarts de sa population, chaque année croissante. Par une singulière ironie, fait remarquer le *Sun*, le journal de la ville de Waterloo est imprimé en français !

“ L'auteur anglais de la “ Tragédie de Québec,” M. Robert Sellar, a dépeint, en termes fort intéressants, la disparition de la race anglaise dans ces contrées et en a expliqué les raisons : l'isolement national, religieux, linguistique, des colons de race anglaise au milieu de la population franco-canadienne.

“ Au recensement officiel de 1901, on comptait, dans la province de Québec, 1,322,000 Français et 290,000 Anglais, Ecosais protestants, catholiques irlandais. Dans la province d'Ontario, où la suprématie de race anglaise existe, se trouvaient, en 1901, 210,000 Français et dans les Etats voisins et jusqu'au sud, on estimait à un demi-million la population franco-canadienne.

“ Aujourd'hui, on retrouve des quartiers entiers dans les villes de la vallée du Merrimaack, de Manchester et de Lowell, où l'on n'entend que la langue française dans les boutiques, les cafés et les rues, comme il en serait dans une cité de France, à Dieppe par exemple.

“ L'expansion de la race française au Canada, de l'aveu général de tous les observateurs, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, est un fait extraordinaire, démontrant la vitalité de cette race quand elle est affranchie de toute influence politique et laissée libre de suivre le cours naturel de son tempérament national.”

Une élection Municipale en l'an 79 A. D.

Nous n'inventons rien à notre époque, à part, peut-être, les aéroplanes qui ne sont encore, après tout, qu'un moyen nouveau et distingué de se casser le cou. L'automobile n'est plus même si jeune ; à ce point que les chercheurs finiront bien par nous apprendre que les rois mages ont fait leur voyage à Jérusalem dans quelques “Peerless” de 30 ou 40 chameaux de ce temps-là. C'est donc dire que nos mœurs électorales n'ont guère changé, si ce n'est pour le pire depuis 2000 ans. Nous en aurons prochainement la preuve et vous verrez qu'on nous y donnera peu de nouveau

Et à ce propos, on me permettra bien, comme diversion aux sujets que nous traitons ordinairement, de rappeler ici

comment se faisait, il y a quelques siècles, une élection municipale. C'est peut-être le seul moyen de parler d'un événement de ce genre sans avoir l'air de favoriser les bleus, les rouges ou les nationalistes de notre temps. On ne me reprochera toujours pas de n'être pas remonté assez loin. Et encore.

Je puise mes renseignements dans le compte rendu d'un travail lu par un M. Joseph Offord devant la "Royal Society of Literature" de Londres (1) sur le sujet suivant : "La dernière élection municipale à Pompéi."

C'était en l'an 79, l'année que la ville fut ensevelie sous la lave et les cendres du Vésuve. Et on peut voir que les moeurs politiques de ce temps-là ressemblaient beaucoup aux nôtres.

Il s'agissait d'élire quatre magistrats, les *deumviri* et deux édiles. Tous les "burgures" avaient droit de vote et l'intérêt manifesté pour ou contre les candidats fut tel que le quart des électeurs exprimèrent ouvertement leurs préférences au moyen d'inscriptions affichées un peu partout, C'étaient les *graffiti*, les inscriptions que l'on écrivait—faute de journaux de parti—sur à peu près toutes sortes d'événements, mais qui, pendant une élection, traitaient surtout des candidats. Quant à ces derniers, ils étaient si nombreux en l'an 79 qu'ils formaient environ le quart des citoyens.

La qualification foncière était de rigueur, comme à Québec. Les candidats devaient être âgés d'au moins vingt-cinq ans et posséder des propriétés pour une valeur de \$4000 de notre monnaie. Comme question de fait, les plus riches avaient seuls des chances d'être élus parce qu'il était bien entendu que pour réussir le candidat devait promettre une somme considérable qui serait dépensée en amusements pour le peuple et en travaux d'utilité publique. Même dans ces conditions, les candidats étaient si nombreux qu'on dut passer une loi rendant inéligible quiconque, dans les deux années qui précédaient une élection, avait dépensé quelque chose pour une fête publique ou pour le peuple e

(1) *London Spectator*.

avait reçu à dîner plus de neuf personnes à la fois. Le candidat devait aussi compter avec les clubs, sociaux pour la plupart, et avides de tolérance ou de patronage de la part de l'administration.

Certaines affiches ne manquaient pas de poésie si elles manquent du piquant qui caractérise la réclame moderne. Voici, par exemple, ce qu'écrivait un partisan d'un certain Lucretius Fronto :

" Si pudor in vitâ quidquam prodesse putatur
" Lucretius hic Fronto dignus honore bene est."

L'écrivain anglais que nous citons donne à ces deux lignes de politique latines une traduction plutôt large : " If you want a really decent man to represent you, plump for Fronto," (Si vous voulez vraiment un homme convenable pour vous représenter, faites boule pour Fronto). Cela, évidemment, ressemble moins à une traduction qu'à l'éloquence ampoulée et pédante des politiciens irlandais de Boston. Et cela ne rend point le ton plutôt fade de l'original qui, traduit littéralement, devrait se lire à peu près comme suit : " Si l'honorabilité de la vie doit compter pour quelque chose, Lucretius Fronto est bien digne de l'honneur." La première traduction est le fait d'un cabaleur roublard ; l'original est le fait d'un homme que sait bien où vont ses préférences mais qui ne sait pas le dire de façon à gagner des votes.

Chaque candidat, cela va de soi, se vantait " d'être depuis des années dévoué aux meilleurs intérêts et aux plus chères traditions de la cité." C'est une formule qui a résisté à deux mille ans de répétitions. Relisez les manifestes de nos prochains candidats, et vous m'en donnerez des nouvelles. Mais Pompéi obéissait à une règle qui ne serait guère populaire. Un chef de famille avait la préférence, parce qu'il était présumé un citoyen plus utile. S'il y avait partage égal des voix entre un homme marié et un célibataire, c'est le premier qui l'emportait ; entre deux hommes mariés, la victoire allait à celui qui avait le plus d'enfants.

Et puis pas de gros mots, ou, si vous préférez, pas d'en-

gueulades. Comme tout cela est loin de chez nous. Ce qu'on a jamais rencontré de plus raide à Pompéi c'est cette remarque que quiconque ne voterait pas pour un certain candidat était un âne! Mais ceci n'est que de la poésie lyrique comparé aux joutes oratoires, aux batailles de coqs, de nos élections canadiennes. C'est peut-être le seul côté par lequel une élection municipale tenue à Pompéi en l'an 79 était supérieure à une élection municipale tenue à Montréal ou à Québec en l'an de grâce 1910. Ma foi, nous sommes peut-être pas aussi vieux qu'on veut nous le faire croire.

Quelques chiffres

A ceux, dit DuVignau dans le *Devoir*, qui trouvent que les Canadiens-Français d'Ontario ont tort de réclamer des prêtres de leur nationalité, l'usage de la langue française à l'église et l'enseignement du catéchisme en français, il est bon de soumettre quelques chiffres éloquents sur notre proportion dans certains diocèses. L'on comprendra peut-être pourquoi le recensement a été si mal fait dans certaines parties de la Province, par des fonctionnaires intéressés.

Dans le diocèse d'Alexandria par exemple, où il n'y a qu'un seul prêtre de langue française, la population catholique canadienne-française était en 1909 de 16,378, contre 8,058 de catholiques d'autre origine, ce qui donnait une majorité canadienne-française de 8,320, soit les deux-tiers de la population catholique totale.

Dans le diocèse du Sault Ste-Marie, les statistiques pour la même année étaient de 24,470 catholiques canadiens-français contre 13,405 catholiques d'origine anglo-saxonne et étrangère.

Dans le diocèse de London, en 1909, il y avait 32,000 catholiques canadiens-français et 27,550 d'autre origine.

Et, cependant, dans ces trois diocèses, le français occupe à l'église une situation inférieure, et le catéchisme se fait par accident dans la langue maternelle de la grosse majorité des catholiques.

Premier Congrès de la langue française.

Le "Bulletin du Parler français" continue de publier les adhésions données au "Premier Congrès de la langue française" qui sera tenu à Québec l'année prochaine. Il a déjà publié les résolutions adoptées par "l'Association canadienne-française d'Education d'Ontario," par les "Sociétés Saint-Jean-Baptiste" de Montréal et de Québec, par le Bureau exécutif de l'"Alliance Nationale" et le Conseil des "Artisans Canadiens-français."

A celles-là sont venues s'en ajouter d'autres. La "Société Mutuelle l'Assomption," société acadienne de secours mutuel, a publié dans le numéro du 4 mai de "l'Assomption," organe officiel de la société, imprimé à Fitchburg, Mass., l'adhésion suivante :

"Nous applaudissons, et nous sommes sûrs que pas un Canadien ni un Acadien ne refusera d'applaudir avec nous, à l'idée excellente, nécessaire et bienfaisante, émise par la Société du Parler français, de convoquer l'an prochain à Québec, sous le patronage de l'Université Laval, un premier congrès de la langue française au Canada."

Monsieur Charles Leclerc, secrétaire général de l'"Union Saint-Joseph du Canada" qui compte au-delà de 30,000 membres, a transmis aux organisateurs la résolution adoptée à Ottawa, au siège principal de la société, par le Bureau exécutif, et promettant le plus entier concours à l'entreprise.

Le Bureau de direction de l'Association Canado-Américaine, dont le siège social est à Manchester, N. H., "au nom des seize mille membres de cette association, prie la Société du Parler français d'agréer l'expression de ses plus chaleureuses félicitations et l'assurance de son entière adhésion au projet." Il se déclare heureux de constater que la Société du Parler français a manifesté sa sympathie envers les Canadiens-français des Etats-Unis, en accordant à quelques-uns de nos compatriotes les plus en vue, les distinctions honorifiques du congrès. Il est surtout reconnaissant à la société d'avoir offert au président de cette

association, le titre de membre d'honneur. Il forme enfin des vœux pour le succès complet du Premier Congrès de la langue française au Canada et exprime l'espoir que cette solennelle manifestation d'attachement à la langue des aïeux, servira aussi à l'union plus étroite—pour l'intérêt de la religion et la gloire du nom français—des trois groupes qui se partagent l'influence française en Amérique : Les Canadiens-français du Canada, les Acadiens et les Canadiens-français des Etats-Unis."

A son assemblée du 12 mai dernier, le Bureau de direction de la "Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa," a adopté à l'unanimité la résolution suivante proposée par monsieur J.-B. Saint-Laurent, secondée par monsieur J. Champagne, et transmise au comité par M. J.-A. Patry, secrétaire général de la société :

"La Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa donne son adhésion la plus complète au Premier Congrès de la Langue française au Canada convoqué à Québec pour 1912, par la Société du Parler français, et elle fait des vœux pour que cette société remporte tout le succès que mérite une si belle entreprise."

De Saint-Boniface, Manitoba est venue l'adhésion suivante :

"Les membres du Cercle La Vérendrye, de l'A. C. J. C., ont appris avec une vive satisfaction que la Société du Parler français au Canada avait décidé de convoquer, en 1912, un Premier Congrès de la langue française au Canada. Dès les premiers jours ils se sont intéressés au développement de ce projet, et ils sont heureux d'offrir leurs services aux organisateurs du congrès pour faire connaître à la population française du Manitoba le but qu'on se propose d'atteindre et pour contribuer ainsi à sa réussite.

"Ils sont heureux de profiter de l'occasion pour assurer la Société du Parler français au Canada que son œuvre s'est acquis depuis longtemps l'humble estime de tous les membres de l'A. C. J. C., au Manitoba.

"Les membres du Cercle La Vérendrye, en particulier,

apporteront leur faible concours à tout ce qui pourrait accroître l'influence de la Société du Parler français chez eux et autour d'eux."

Un discours de sir François Langelier.

Le lieutenant gouverneur de la province de Québec, qui assistait au centenaire du Séminaire de St-Hyacinthe comme ancien élève a prononcé cette très pratique et solide défense des études classiques : (1)

"Vous savez qu'à mon âge on est porté à donner des conseils ; je vais me permettre de vous en donner quelques-uns. Vous apprenez le grec et le latin ; or, on s'attaque beaucoup à ces enseignements. Quelques-uns voudraient remplacer ces langues mortes par des langues modernes, d'autres voudraient leur substituer les sciences physiques. On a essayé ce dernier plan en France et aux Etats-Unis, mais avec des résultats désastreux pour la formation intellectuelle des jeunes gens. Je lisais dernièrement dans une revue américaine, que la plupart des ingénieurs américains sont incapables d'écrire un rapport clair et concis. L'auteur de l'article, professeur distingué, attribuait cela au manque de culture classique de ces ingénieurs.

Beaucoup de personnes qui parlent contre l'enseignement du grec et du latin le font parce qu'elles ont une idée erronée du but des études classiques.

"On ne fait pas ses études comme on apprend le métier de forgeron et de cordonnier, pour utiliser immédiatement ce que l'on a appris. Tout le monde est d'accord sur l'utilité du sport : les journaux quotidiens y consacrent une grande partie de leurs colonnes. Eh bien, lorsqu'on se livre aux jeux de crosse ou de *football* est-ce pour faire de ces jeux son occupation constante et régulière ? Non certainement ; on s'y livre pour développer ses facultés physiques ; eh bien, les études classiques ont pour effet de développer les forces intellectuelles de ceux qui s'y livrent.

(1) Nous reproduisons cette citation de la "Vérité" (Québec), 1er juillet 1911.

C'est une espèce de gymnastique intellectuelle. C'est tellement le cas qu'il est reconnu aujourd'hui que l'étude du grec et du latin prépare des hommes (fait des élèves) qui réussissent bien mieux dans le haut commerce et dans les professions que ceux qui n'ont jamais fait des études classiques. Lord Avebury, un des plus grands banquiers de Londres, disait, il n'y a pas longtemps, que les jeunes gens qui avaient fait des études classiques apprenaient les affaires dans la moitié du temps qu'il fallait à ceux qui n'avaient pas la formation intellectuelle qu'elles donnent.

"Une autre chose contre laquelle je crois vous mettre en garde, c'est l'idée que l'on devrait donner un enseignement étranger de toute croyance religieuse. Vous savez que pour conserver les aliments on y met du sel. Eh bien, il en est de même des aliments matériels. La religion est le sel qui les empêche de se gâter.

"Vous avez l'avantage de recevoir ici un enseignement qui en est saturé. Vous vous apercevrez, lorsque vous serez sortis du Collège de l'utilité d'un enseignement de ce genre."

Voulez-vous maigrir ?

Lisez cette boutade que je découpe dans le "Messager de Sao Paulo" (français), Brésil :

On n'entendra plus les médecins dire aux personnes obèses : "Faites de la gymnastique... Privez-vous de boissons..." Le docteur Robin a proposé, hier, à l'Académie de Médecine un nouveau traitement de l'obésité.

Scientifiquement, il se base sur l'étude des échanges généraux et des échanges respiratoires. Pratiquement, il se résume en ceci : "Mangez beaucoup, si vous voulez maigrir." Ce n'est un régime ni compliqué ni pénible. Le docteur Robin en fixe tous les détails.

Dès le matin, dit-il à celui qui le consulte, faites un repas, soit de viande froide, soit de poisson froid. Buvez de l'eau chaude aromatisée ou un peu de thé sans sucre. Et faites trente minutes de marche pour activer votre digestion.

A 10 h. 30, prenez une légère collation pour couper votre faim, sans doute redevenue vive. Mangez, par exemple, deux œufs. Rebuvez du thé sans sucre. Et refaites trente minutes de marche.

Midi ne tardera guère, où vous pourrez prendre un repas plus conséquent, un repas que vous aurez bien mérité. Tous les plats vous y seront permis. Vous devrez seulement n'y manger que 40 à 50 grammes de pain. Le mieux sera même que vous remplaciez totalement ce pain par de la salade verte, particulièrement du cresson. Bien entendu, vous n'omettez pas l'eau aromatisée, le thé sans sucre et la petite promenade.

A 4 heures, nouvelle collation. A 7 heures, dîner. Veillez surtout à ce que les viandes que vous mangerez soient sans sauce.

Après deux ou trois jours, les effets du traitement commenceront à se produire. Le docteur Robin cite le cas d'un homme obèse de cinquante-deux ans qui pesait 130 kg. 900 et qui réussit à perdre 30 kg. 140 en 90 jours, soit 325 grammes par jour. Aucun régime n'a jamais eu de résultat aussi brillant.

Et voilà comme quoi la science dit aujourd'hui le contraire de ce qu'elle disait hier.

Tout ceci est fort intéressant, mais je voudrais auparavant que l'inventeur de ce système me garantisse que je n'en mourrai pas !

Les "Knights" et les écoles séparées d'Ontario.

Découpez cette note et collez-la dans vos chapeaux—vous aimerez à l'avoir sous la main avant longtemps :

"Les Chevaliers de Colomb d'Ontario, disent les journaux, viennent de souscrire la somme de \$40,000 pour l'achat de livres de texte à l'usage des écoles séparées de la province sœur.

"Ces livres seront de langue anglaise, car le but de la chevalerie colombienne, haute et basse, n'est pas de propager la langue française dans les écoles séparées. On connaît les sentiments de Mgr Fallon, l'un des grands chevaliers de l'ordre, sur les écoles bilingues et l'enseignement du français dans Ontario.

"Pourquoi les sociétés nationales canadiennes-françaises n'adopteraient-elles pas le même moyen de doter les écoles françaises de livres de classe ?"

Le *Temps* d'Ottawa écrit à ce sujet :

"Malgré les criaileries qu'on a fait retentir dans certains milieux ou trop jaunes ou trop verts, le français est établi

dans l'Ontario pour y rester ; et tôt ou tard le gouvernement provincial sera bien obligé de se rendre à l'obligation qu'il a logiquement de donner au groupe français les privilèges qu'il mérite de droit, et qu'on ne peut pas négliger plus longtemps à la veille des élections."

Le gouverneur Pothier et la France.

Les Français du Rhode-Island ont célébré avec éclat le 122^{ème} anniversaire de la prise de la Bastille. Le gouverneur Pothier, présent à la fête avec Mme Pothier ; qui est française et qui était ce jour-là l'invitée d'honneur de ses compatriotes, a prononcé un discours dont voici quelques extraits :

Mes amis, cette fête fait revivre les plus beaux souvenirs de la mère-patrie. C'est la France dans son œuvre de civilisation et d'apostolat ; la France de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, de François Ier, de Louis XIV, de Napoléon et de la République ; la France au drapeau fleurdelisé et du tricolore que nous glorifions aujourd'hui.

C'est la France de Cartier, de Champlain, de Laval, de Lévis, de Montcalm que nous, ses fils d'Amérique, saluons en ce jour.

C'est à la France qui envoya les légions commandées par Lafayette que nous voulons rendre hommage dans cette manifestation patriotique.

Et comme je suis honoré de pouvoir officiellement, et au nom de l'Etat, vous souhaiter la plus cordiale bienvenue !

Ici sont venus les régiments français durant la Révolution, et dans nos cimetières reposent les cendres des héros de la lutte pour l'indépendance du peuple américain.

Ce passé de gloire et de vaillance donne droit de cité, dans le Rhode-Island, à tous les enfants de la France et c'est une coïncidence heureuse que ce premier ralliement des vôtres ait lieu lorsqu'un de vos frères, un Franco-Américain, occupe le poste de gouverneur.

Le Rhode-Island compte environ soixante mille Canadiens-français qui, par leur énergie, leur travail, leurs qualités de race, ont contribué largement, depuis cinquante années, au progrès de la Nouvelle-Angleterre. J'appartiens à ce groupe de loyaux citoyens de cette République, et c'est à ce second titre que je viens fêter avec vous la France que ces Canadiens aiment et qu'ils n'ont jamais oubliée.

Ce sont leurs vœux pour la grandeur de la France que je m'autorise à vous apporter en ce jour, et ces vœux sont d'autant plus touchants qu'ils viennent d'un peuple qui, depuis trois cents ans, n'a cessé de revendiquer ses droits, et qui a toujours été fidèle à sa langue et à sa foi. . . .

Cette fidélité au passé et aux traditions sacrées de la famille et de la nationalité a fait la gloire des Canadiens-français. Ils sont aujourd'hui, comme ils l'ont toujours été, une des forces conservatrices de la vie américaine.

Et je demande aux représentants de ces deux branches de la famille française de travailler ensemble à la prospérité de cette République et de l'Etat de Rhode-Island.

L'Ecole littéraire de Montréal.

Dans la Revue "France Canada", M. Louis Arnould dont les conférences à l'Université Laval ont laissé chez nous un souvenir aussi durable que charmant, écrit que la poésie canadienne-française a fait le sujet des cours de littérature française qu'il donne depuis deux ans à l'Université de Poitiers. Il a parlé successivement de "l'école de poésie de Québec qui est née la première" puis de "l'école de poésie lyrique qui s'appelle elle-même l'Ecole de Montréal.

"Ces leçons, dit-il, illustrées d'une soixantaine de clichés représentant les poètes, puis les villes, les campagnes et les grands hommes qu'ils ont chantés, ont paru vivement intéresser l'auditoire par les souvenirs de patriotisme français qu'elles évoquaient en même temps que par l'histoire du Canada malheureusement si peu connue en France."

De l'Ecole littéraire de Montréal il donne cette courte description qui est à la fois un précieux éloge et un conseil délicat :

"A cette école dit-il, nous avons donné comme prédécesseur, "Alfred Garneau", qui, par sa vaporeuse finesse de touche et sa légèreté de rythme, faisait une œuvre bien nouvelle au Canada.

"L'Ecole proprement dite de Montréal, qui s'organisa en 1895 et donna les lectures publiques de 1898 à 1900, eut pour principal poète le jeune "Emile Nelligan", dont nous étudiâmes, en deux leçons, le pessimisme, puis la foi et l'amour, pour finir par la lecture de l'admirable "Vaisseau d'or", qui a bien l'air de contenir, en ses quelques vers éclatants, tout le pressentiment d'une tragique destinée.

“Enfin, le sympathique “Albert Lozeau”, élève de Sully-Prudhomme, a été le sujet de nos deux leçons suivantes : l’une consacrée au sentiment et à l’amour dans “l’Ame solitaire”, l’autre aux impressions de musique et de nature qui y abondent.

“La septième leçon de cette seconde série mentionnait encore “Albert Ferland” et donnait une synthèse sur “l’Ecole littéraire de Montréal”, qui a singulièrement assoupli la poésie canadienne, mais qui, à mon sens, ne doit pas dédaigner de se retremper dans les grands courants nationaux au risque de tomber dans le bibelot et dans la poésie d’étagère.”

Chambre des lords et sénat canadien.

M. le sénateur Belcourt, président de l’Association d’Education des Canadiens-Français d’Ontario a publié dans le *Temps* d’Ottawa (8 juillet 1911) un article remarquable dans lequel il raconte ses impressions des fêtes du couronnement. Profondément impressionné par tout ce qu’il a vu et entendu, il sent que, dans tout ce faste éployé, dans ce débordement mondial d’affection, de loyauté pour le roi George et la reine Marie, c’est surtout “l’institution de la monarchie anglaise, heureux mélange de royauté et de démocratie dont on a voulu faire l’apothéose.”

De l’immense déploiement naval qu’il a vu se dérouler sous ses yeux il dit :

Pour quelques-uns, un grand nombre peut-être, la flotte de guerre réunie à Portsmouth à l’occasion des fêtes du couronnement, offrait un spectacle encore plus convaincant de la grandeur et de la force de l’Angleterre. Sans prétendre le contraire je dois dire que je n’ai pu réprimer le profond et invincible regret que m’ont inspiré la vue de tant d’énergie et de richesses employées exclusivement dans un but de destruction, et la certitude que d’ici à dix ans tous ces coûteux engins de guerre n’auront plus aucune valeur. Quand donc les nations soi-disant civilisées, cesseront-elles de n’être au contraire que de simples barbares et apprendront-elles que la justice et le droit n’ont pas un besoin absolu de la force brutale ?”

La réforme politique entreprise par le peuple anglais au

sujet du veto des lords n'échappe pas à son observation. Il fait même entre cette réforme que l'on veut imposer à la chambre haute anglaise et celle qu'il prévoit pour le sénat canadien un rapprochement tout particulièrement intéressant. Il nous en fait part dans les termes suivants :

Malgré le danger résultant des appels à la convoitise, à la jalousie et à l'envie que la masse du peuple est instinctivement et naturellement portée à entretenir envers les nobles et les riches, il est peu probable que les électeurs se laissent séduire au point de décréter la déchéance complète des lords comme facteurs dans l'administration de la chose publique. C'est dire que pour ma part je ne crois pas à la probabilité de l'abolition de la chambre des lords. Je crois plutôt que le résultat ultime de cette grosse querelle sera l'abolition du droit héréditaire de siéger au parlement et l'adoption du système électif pour le choix des représentants à la chambre des lords, dont le nombre devra être et sera sans doute beaucoup diminué. Ce serait à mon sens une grave et profonde erreur, un acte de folie nationale, pour le peuple anglais, de priver son pays et l'empire britannique des services de l'aristocratie anglaise.

N'est-il pas probable que l'application du principe électif à la chambre Haute en Angleterre se fera aussi et bientôt au Canada. Je ne crois pas que la démocratie canadienne s'accommode indéfiniment, même longtemps encore, de sénateurs nommés à vie par l'exécutif. L'élection par le peuple est d'ailleurs le seul moyen de rendre au sénat canadien, le prestige et l'estime qu'il a perdus ou est à la veille de perdre et de lui assurer l'influence et l'autorité qu'il est en droit d'exercer.

La "Corporation Sole" au confessionnal.

On aura une idée plus complète de la lutte qu'ont à soutenir nos compatriotes du Maine en lisant la lettre suivante que publie la *Justice* de Biddeford, (Me.) (1)

" M. le Rédacteur,

"Nous avons eu une mission ou retraite ici, prêchée par deux Pères Rédemptoristes de Saratoga Springs, N. Y. et de vous dire les injustices qu'ils nous ont faites, c'est incroyable. Jusqu'à se faire donner la permission de leurs pénitents de donner leur nom à leur curé et de les

(1) Reproduction du *Messenger* ; de Lewiston, 24 juillet 1911.

publier à l'Autel comme se rétractant d'avoir signé la pétition contre la "Corporation Sole" ou bien de leur refuser l'absolution.

"Ils ont ainsi nommé plusieurs personnes et je vous assure qu'il n'en a pas fallu guère plus pour les chasser de l'église complètement, car ils en sont bien irrités et considèrent que c'est une abomination et un abus de pouvoir qui crie vengeance.

"Si ce n'est pas là violer le secret de la confession, c'est bien en violer l'esprit, sinon la lettre. Ils nous ont dit que c'était sur ordre de l'évêque, mais jamais je ne le croirai, car cela me paraît une chose inouïe.

"Tous ceux qui ont signé la pétition à Orono n'ont pas été interdits publiquement par l'évêque, mais ils le sont en réalité, car les Pères nous ont dit que ceux qui avaient signé la pétition ne pouvaient être absouts à confesse, ils ne pouvaient avoir les services d'un prêtre, même s'ils étaient malades, sans auparavant faire rétractation.

"Quelle différence y a-t-il entre vous et nous ? Pour ma part je n'en vois pas. Pourriez-vous me dire si les signataires de Biddeford sont dans le même embarras ?

"On dirait qu'ils veulent nous chasser du troupeau malgré nous. Notre-Seigneur courait chercher et ramener la brebis égarée, mais c'est tout le contraire maintenant, ils nous poussent dehors, malgré nous et si nous résistons ils nous vergent et nous envoient au diable, bon gré, mal gré.

"J'aimerais à savoir si les 6,000 signataires sont tous interdits comme nous, ça nous paraîtrait un peu plus facile à endurer "Misery loves company you know."

"UN PAROISSIEN D'ORONO."

La *Justice* fait suivre cette lettre du commentaire suivant :

"En réponse à cette dernière question nous ne pouvons rien dire, de bien définitif si ce n'est qu'à la dernière retraite des prêtres de cette partie du diocèse tenue la semaine dernière, Mgr Walsh a conseillé de refuser

l'absolution à ceux qui participeront sciemment et malicieusement à la Cause Nationale.

"Comment son nouveau truc va t-il réussir ? C'est ce que l'avenir dira.

"Si Mgr a perdu tout esprit de décence et si pour faire, à tout prix, triompher sa cause il lui faut organiser une persécution systématique au confessionnal, c'est un comble d'indignité ecclésiastique et il est grandement temps, selon nous, de sonner le tolle général et de notifier Rome que c'est le temps de rappeler ce dignitaire qui a tout fait pour s'aliéner le respect et l'estime de la majorité de ses ouailles."

Et tout ceci autour d'une question d'argent ! Toutes ces misères parce que des catholiques veulent être propriétaires des églises, des écoles qu'ils ont payées ou paieront, parce qu'ils veulent savoir ce que l'on fait de l'argent qu'on leur arrache sous toutes sortes de prétextes et souvent contre les lois même de leur église ! S'il est un scandale plus cynique que les autres ce doit être celui-là. Mgr Walsh semble ignorer cet enseignement de l'histoire que les crosses sont des sceptres de justice et de vertu qui se brisent dans les mains de ceux qui en abusent ou les déshonorent.

Nommez ce canadien !

Le *Sun*, de Lewiston, Maine (15 juillet) rapporte qu'à la clôture de la retraite ecclésiastique du diocèse de Portland qui avait eu lieu dans la semaine, Mgr Walsh a remis à chacun de ses prêtres un document au sujet du mouvement national. Il s'agit, en l'espèce, d'un extrait d'une lettre écrite par un prêtre bien connu du Canada à un ami (vraisemblablement un prêtre) et condamnant le mouvement entrepris contre la "Corporation Sole." D'après la copie distribuée par Mgr Walsh le prêtre canadien aurait dit ceci :

"Je viens justement d'apprendre, et avec plaisir, que le fameux bill, présenté à la Législature du Maine par les Canadiens plus soucieux de leurs bénéfices nationaux que

du bien de la religion, a été rejeté. Il est certain que Rome n'aurait jamais approuvé leur action. Il y avait dans cette proposée loi une clause, No 7 je crois, qui me paraissait contraire aux libertés de l'Eglise et il n'était certainement pas convenable à des catholiques de pétitionner pour un système contre leurs plus importants intérêts. J'espère que les Canadiens du Maine ne feront plus jamais une aussi stupide demande. Je n'ai pas entendu dire qu'un seul prêtre fût en faveur de cette proposée loi, et s'il y en avait, ils auraient certainement été coupables d'une grande erreur. Ces bons Canadiens ne sont pas toujours suffisamment éclairés sur les moyens à prendre pour arriver au but désiré. Soit par ignorance ou par malice, ils ont conduit dernièrement dans les journaux une campagne que tous doivent déplorer. Ces journaux, soi-disant catholiques, devraient être condamnés. Parce qu'ils ont outragé leur évêque, ils ont méprisé l'autorité épiscopale et ont porté beaucoup de scandale. Ont-ils enfin reconnu leur tort ? Ce que j'y ai lu était certainement très à regretter. Rien n'est plus propice à paralyser complètement le ministère du prêtre et ruiner la foi. Personne ne pensera qu'il soit juste d'abaisser la religion ou l'autorité de l'Eglise aux yeux du public simplement pour sauvegarder des intérêts très mineurs."

Nous pourrions mettre le doigt et sur celui qui a écrit cette lettre et sur celui qui l'a reçue. Tout ce que nous voulons faire, à ce sujet, c'est d'inviter ce prêtre canadien à essayer d'introduire dans la province de Québec le système simoniaque qui fleurit dans le diocèse de Portland. Ce qu'il y a de plus étrange c'est que tous ceux qui combattent la loi présentée par nos compatriotes du Maine pas un seul, à commencer par l'évêque, n'en cite une ligne !

Et puis qu'elle est cette lumière canadienne accueillie avec tant de faveur par l'évêque de Portland. Nommez votre homme, monseigneur ; ce n'est pas un canadien-français. Nous n'avons pas parmi les nôtres de gaffeur de cette envergure-là.

Et puis vous avez vu l'argument qu'il invoque. Peu

éclairés ces canadiens sur les moyens à prendre pour arriver au but, ils abaissent la religion, l'autorité de l'Eglise pour des intérêts très mineurs. Songez-donc ! N'oubliez pas mon ami que leur ignorance des moyens à prendre pour se protéger ne justifie pas ceux qui les dépouillent de continuer à les dépouiller. Quant à l'autorité de l'Eglise, vous n'avez pas le droit de l'invoquer pour couvrir de pareilles ulcères. Les Franco-Américains savent qu'on les exploite sans pitié au nom de la religion, qu'ils ont payé les trois quarts d'une propriété de \$16,000,000, et qu'ils n'en possèdent pas la valeur d'un clou.

Aussi quel procédé que celui de l'évêque de Portland se retranchant derrière une prétendue lettre canadienne écrite à un tiers ! Cela rappelle sa fameuse lettre aux paroissiens de Biddeford offrant de parier \$3000, contre \$500, qu'il dit la vérité !

Pour des raisons beaucoup moins sérieuses, des prêtres irlandais disaient dans le *Post-Dispatch* de East Saint-Louis (30 juillet 1899) : "Quand un évêque mitré de la Sainte-Eglise Catholique descend jusqu'à la tromperie et jusqu'au subterfuge au détriment de ses ouailles, il n'en faut pas plus pour arracher des larmes aux anges, et pour porter les faibles mortels à douter des promesses de Jésus-Christ à sa divine épouse !"

Léon Kemner.

Les deux Filles de Maître Bienaimé

(SCENES NORMANDES)

PAR

Marie Le Mière

(Suite.)

Mathilde, constatant l'inutilité de ses efforts, espéra que la crise allait s'user par sa propre violence, et se remit à l'ouvrage avec un soupir.

Elle se redressa au bruit d'un pas vif et décidé, résonnant le long de la clôture ; elle avait deviné Louis Chaumel avant qu'il apparût. Il traversa délibérément la cour, coiffé d'un chapeau de paille, vêtu d'une blouse luisante où scintillait, au grand soleil, la double rangée des boutons de nacre.

— Bonjour, Mathilde, fit-il en se découvrant ; peut-on voir Maître Bienaimé ?

Le regard du jeune homme s'effara légèrement : il venait d'apercevoir, derrière la jeune fille, une forme frêle, blottie contre le mur . . Léa s'était assise sur un baquet renversé ; au son de la voix mâle, elle détacha ses mains de son visage, montrant à Louis des yeux égarés et des joues ruisselantes ; puis elle disparut comme un éclair dans les profondeurs de la maison.

Louis Chaumel, fort ennuyé de son intrusion, n'entendit même pas la réponse de Mathilde ; il mordait ses moustaches d'un air si malheureux, qu'elle se crut obligée d'ajouter quelque chose.

— Ce n'est rien, expliqua-t-elle ; ça se passera . . Une petite contrariété.

—Bien sûr, appuya-t-il pour dissiper entièrement l'embaras, il arrive à tout le monde de se sentir fatigué. . mal disposé par moments. .

Mais Mathilde avait saisi une inquiétude dans les allures du jeune homme ; très délicate au fond, très pénétrée de l'esprit de famille, elle ne voulut pas qu'il pût supposer un incident grave. Pourquoi eût-elle dissimulé avec Louis Chaumel, un voisin, un ami qu'elle connaissait et estimait depuis l'enfance ? D'abord, lui, qui était si instruit et qui parlait si bien, pourrait, à l'occasion et sans en avoir l'air, glisser un bon conseil à cette petite étourdie de Léa ; aussi Mathilde, tout en frottant sa table, reprit-elle :

—On se fait des montagnes avec des riens. . Elle a une tête qui travaille trop. C'est la lecture qui en est cause.

—Il n'est pas défendu d'avoir du goût pour la lecture, reparti sérieusement Louis Chaumel ; tout dépend de ce qu'on lit, et du temps qu'on passe à lire. .

Eh ! sans doute ! Mathilde le savait bien, c'était cela même qu'elle avait voulu dire. La jeune fille avait courbé sa taille robuste, et tordait à pleines mains son éponge au-dessus du sceau ; aux dernières paroles de Louis, elle releva son front lisse et brun, ses yeux noirs auxquels on eût souhaité plus d'éclat vivant, plus de charme juvénile. Il la regardait avec un peu d'étonnement ; puisqu'il ne l'avait pas comprise, elle jugea inutile de rien ajouter.

Qui donc eût deviné, chez cette simple créature, une réserve aussi fière, presque ombrageuse ? Mathilde n'ignorait point qu'elle n'était pas brillante ; l'habitude des préoccupations matérielles, une timidité secrète muraient, pour ainsi dire, les pensées au plus profond de son âme. Elle ne savait pas les exprimer, et, parfois, elle en souffrait sans bien s'en rendre compte. Pour obtenir qu'elle se livrât, il eût fallu l'encourager beaucoup, et, d'abord, la révéler à elle-même.

Elle ne songeait pas, certes, qu'elle était belle, d'une beauté saine et forte, dans la grande lumière d'après-midi qui lustrait

sa chevelure noire, et faisait luire ses bras bien musclés d'où l'eau de savon ruisselait en perles blanches.

—Entrez, Louis, et asseyez-vous, dit-elle ; je vais chercher papa. .

. . Dans l'étable spacieuse, bien aérée, le soleil filtrait par les ouvertures posant des rectangles lumineux sur la paille qu'il dorait, sur le dallage aux pavés arrondis, faisant émerger de l'ombre tantôt une oreille pointue, tantôt un mufle rose, tantôt un gros œil béat, tantôt une croupe marbrée de fauve et de blanc. Maître Bienaimé, les mains derrière le dos, s'arrêtait tour à tour devant chacun de ses pensionnaires pour faire ressortir leurs mérites respectifs. Mme Lagarde suivait, écoutait, avec un intérêt visible : elle avait même déplié son face-à-main pour examiner plus à fond.

—Je comprends, dit-elle, qu'on s'attache à la culture quand on y réussit comme toi. A chacun sa vocation, mon ami ! La tienne était indiscutable, et tu lui dois d'avoir gravi un bel échelon.

Le fermier ne répondit pas : il l'observait à la dérobée.

—J'ai su par Auguste que tu étais devenu propriétaire, continua Mme Lagarde, jouant avec son sautoir ; tu possèdes des terres à toi, du côté de Bruneville. .

—Quelques vergées (1), interrompit Brissot avec une fausse modestie, en avançant la lèvre inférieure. .

—Oui, oui, reprit-elle dans un léger rire ; on les connaît, vos "quelques," à vous autres, bons Normands ! Avoue, mon ami, que ces terres-là rapportent de jolis deniers, et que, d'année en année, tu arrondis sensiblement ta pelote !

—Ah ! oui. . parlons-en ! On voit bien que tu n'es pas dans la partie. Tu ne te figures pas ce que ça coûte, d'entretenir une ferme sur ce pied-là. . et ce que les temps sont durs pour le cultivateur ! sans compter que le propriétaire. .

—Tous les mêmes ! interrompit Amélie sur un ton plai-

(1) Vergée, mesure de surface, valant 20 ares.

sant ; vous criez misère et vous seriez bien fâchés qu'on vous crût pauvres !

Le sourcil gauche de Maître Bienaimé eut une contraction rapide. Ah ça ! que signifiait . . . Le soupçon qui le tenaillait depuis des heures devenait plus aigu : peut-être, malgré les dehors brillants de sa vie, Mme Lagarde avait-elle besoin d'argent, et voulait-elle . . . Cela non, par exemple ! Aujourd'hui moins que jamais ! Nul ne savait le tourment qui rongeaient Brissot et parfois l'empêchait de dormir.

Quelle brèche elles avaient opérée dans son budget, ces deux années désastreuses ! Non pas, certes, qu'il manquât de ressources pour réparer le dommage ; il guettait avidement la première hausse pour vendre ses plus belles têtes de bétail, et commencer, dès lors, à se libérer de son emprunt. Cette vente, il la souhaitait d'autant plus que ses terres, actuellement, se trouvaient encombrées ; comptant se récupérer par de promptes et fructueuses opérations commerciales, pressé de combler les vides que l'épizootie avait creusés dans le troupeau, il avait acheté, coup sur coup, des quantités de jeunes bêtes en profitant d'une baisse considérable.

Naturellement, cet état de choses réclamait de la part du personnel un supplément d'efforts . . . Ah ! oui, le moment était dur pour tout le monde ; et si Léa,—cette mijaurée !—avait voulu mettre plus de coeur à la besogne, cela n'aurait point nui aux affaires.

Absorbé, défiant, Maître Bienaimé se rembrunissait de minute en minute ; quand Mathilde vint l'avertir que Louis Chaumel était là, il s'empressa de quitter Mme Lagarde, la laissant avec la jeune fille.

Pendant ce temps, Léa continuait de sangloter à perdre haleine, contre la table de sa chambre. Pleurait-elle de colère ? d'humiliation ? de repentir ? Elle n'en savait rien, la pauvre enfant, toute d'impulsion et de nervosité ; rien n'était formé chez elle : ni l'esprit, ni le coeur, ni l'âme. Trop tôt privée de sa mère, trop tôt sortie du couvent, elle n'avait pas encore

subi l'impulsion décisive qui oriente la vie. Elle releva son buste ployé et tressaillit vivement : devant elle se tenait Amélie dont la silhouette parisienne s'enlevait de façon bizarre en ce cadre rustique. Elle était entrée sans bruit par la porte restée entr'ouverte.

—Pourquoi pleures-tu ? murmura-t-elle : est-ce parce que ton père t'a grondée ?

Léa se taisait, interdite. Sa tante la menaça du doigt.

—Enfant ! Bébé ! A-t-on le droit de pleurer quand on est si jolie . . . Quand on a de pareils yeux, un pareil teint ! Ah ! tu n'es pas coquette, va !

Léa rougit de plaisir au milieu de ses larmes . . . Quoi ! cette belle dame de Paris la trouvait jolie ! Cela, c'était un baume capable de cicatriser bien des blessures ! Maintenant, Mme Lagarde se penchait sur elle, rangeait délicatement les bouclettes en désordre.

—Tu as tes idées comme ton père a les siennes, reprenait-elle ; cela ne t'est pas défendu. Mais à l'avenir, sois plus raisonnable, plus pondérée ; ce n'est point par l'emportement qu'on fait triompher ses opinions. Maintenant, déclara la dame, tu as besoin d'air ; mets ton chapeau et viens te promener avec moi.

—Mais objecta Léa, presque involontairement, qu'est-ce que papa va dire ?

—Es-tu sotté ! fit Amélie en levant les épaules. Je me charge de tout. Allons, arrive !

Mme Lagarde entraîna sa nièce vers la belle chambre, et prit sur la table un objet mystérieux que Léa ne connaissait pas . . . Soudain la jeune fille ferma les yeux sous une pluie fine, fraîche, embaumée, qui lui caressait le visage et lui arrachait de petits cris de plaisir.

Oh ! comme c'est bon ! Qu'est-ce que c'est que ça ?

—Un vaporisateur, mignonne. Te voilà tout à fait bien ; à présent, je te suis : où vas-tu me conduire ?

—Prenons par le village, si vous voulez.

—C'est cela ! répondit Amélie avec empressement.

Et pourtant, ce village, pittoresque de loin sur son fond de verdure, ne gagnait point à être observé de près : il se composait d'une double file de chaumières délabrées, alignées au petit bonheur, et faisant penser à une procession qui se débande. A peine quatre ou cinq toitures d'ardoises ou de tuiles ; une seule devanture, large de deux mètres carrés : l'épicerie, où figuraient, d'un bout de l'année à l'autre, les mêmes bocaux poussiéreux renfermant les mêmes pastilles multicolores. Des bambins déguenillés, barbouillés, surgissant de toutes parts en vraies fourmilières, s'ébattaient pieds nus, pêle-mêle avec les poules, les chiens et les canards, au beau milieu de la rue ou dans les misérables jardinets, clos de palissades déjetées et branlantes où séchaient des loques.

Mais sur cette indigence lamentable, le printemps, l'enchanter par excellence, avait trouvé moyen d'étendre son prestige ; le soleil éclatant allumait les vitres ébréchées ou fendues, faisait fleurir les giroflées et les jubarbes aux fentes des vieux murs, avivait, sur les toits, la pourpre, l'or et le vert des végétations parasites. Ça et là, un pot de ravenelles sur une fenêtre, un lilas en fleur au coin d'une cour, un rosier grimpant au-dessus d'une porte faisait jaillir de ces ruines sordides la poésie et la jeunesse ; le bourrelet d'herbe soulignant les pauvres maisonnettes s'illuminait littéralement de pâquerettes et de boutons d'or.

Ce n'était cependant point pour jouir du contraste que la jeune fille avait choisi cet itinéraire : elle brûlait d'envie d'exhiber sa belle tante aux yeux des Clairvillais, et Amélie elle-même ne dédaignait pas la satisfaction de reparaitre, empanachée et dorée, en ce village où chacun avait blâmé sa désertion et prédit sa déchéance !

Comme si un mot d'ordre eût circulé secrètement, tout le monde était sur les portes ; Léa, subitement épanouie, passait en triomphe, saluait, souriait ; elle donna même une chiquenaude amicale sur la joue d'un gamin plus propre que les autres.

—Voulez-vous revoir l'église, ma tante ? questionna-t-elle.

—Oh ! merci, répondit négligemment Mme Lagarde.

Au bout d'un quart d'heure, elle témoigna le désir de s'asseoir ; toutes deux prirent place sur un talus bas, légèrement ombragé par des frênes ; la rivière pâle se plissait comme une gaze, presque à leurs pieds, et, là-bas, une voile brune, pareille à un grand oiseau très lent, semblait raser la prairie.

—C'est pourtant joli, ce pays, murmura la tante.

—Vous trouvez. . . fit à mi-voix Léa, encore gagnée à son insu par le charme de l'heure. Oui, peut-être ; mais la vie qu'on y mène. . . ah !

Avec un soupir immense, elle cacha sa tête dans ses mains, et voilà qu'une caresse frôla son cou menu, qu'une voix attendrie modula :

—Pauvre petite ! pauvre petite !

—Ma tante, exclama soudainement la jeune fille dans un grand geste, il faut que je vous dise tout, à vous. Vous êtes très bonne pour moi ! Je vous ai vue hier pour la première fois, et il me semble que je vous ai toujours connue !

Son cœur battait à coups précipités : pauvre jeune cœur qui se prenait tout de suite aux flatteries sans même en soupçonner le péril et qui s'élançait vers le clinquant menteur, comme une alouette vers le miroir !

—Si vous saviez, continua-t-elle plus bas, comme je me déplaïs chez nous ! Je ne veux pas dire que je n'aime pas Mathilde. . . papa. . . Eugène. . . Seulement, poursuivit-elle, tor-dant ses poignets minces, on ne me comprend pas !

—On finira par te comprendre, assura Mme Lagarde en lui serrant les doigts ; ton père se rendra bien, un jour ou l'autre, à l'évidence. . . Il reconnaîtra que tu n'es pas faite pour les travaux de la campagne. . . car tu ne possèdes ni les goûts, ni les forces, ni probablement les aptitudes nécessaires.

Tout en enchaînant ses phrases méthodiques, elle arrachait un à un des brins de myosotis qui effleuraient les bords de sa jupe. Amélie, dans son élan de pitié, restait pleine de sang-

froid et de mesure ; mais chacune de ses paroles n'en était pas moins une goutte d'huile sur le feu.

Oh ! ma tante, merci de ce que vous dites ! s'écria Léa dont les prunelles flambaient. C'est la vérité même ; je ne sais pas, je ne peux pas ! cela me fatigue, cela me répugne, cela me rend malade ! Et cette vie monotone, cet horizon étroit. . . poursuivit-elle, se remémorant inconsciemment des formules connues ; ne rien voir, ne rien entendre, fréquenter des gens grossiers, s'habiller comme une servante pendant six jours de la semaine. . . Enfin, les travaux forcés à perpétuité !

—A perpétuité ! répéta Mme Lagarde. Que vas-tu me conter là, ma petite ? Raisonne un peu, voyons : tu te marieras, et telle que je te connais, tu n'épouseras pas un cultivateur.

—Jamais, jamais, ma tante ! proféra Mlle Brissot avec explosion. J'aimerais mieux rester fille !

—Là ! là ! calmons-nous ! tu n'es pas de celles qui coiffent Ste Catherine. Aie seulement de la patience : il passera bien un jour, par la Closerie, quelque beau Monsieur qui demandera ta main et t'emmènera en ville. . .

Léa s'était levée d'un bond.

—Vous croyez. . . vous croyez. . . balbutiait-elle, haletante. Oh ! non, ne me dites pas cela !

—Pourquoi ?

—Parce que, si j'allais me figurer une chose pareille, et si cela n'arrivait pas. . . eh bien ! il me semble que j'en mourrais !

Mme Lagarde éclata de rire.

—Est-elle naïve ! est-elle gentille ! Heureusement, il ne s'agit pas de mourir, ni de s'étioler comme une ingénue sentimentale ; il s'agit, articula-t-elle en pesant sur les mots, de devenir une femme pratique, capable d'examiner froidement une situation pour en tirer tout le parti possible.

—Oui, ma tante, fit Léa, les yeux dilatés comme pour mieux recueillir cette étrange leçon de choses.

—Soumets-toi, pour le moment, à ce que tu ne peux empê-

cher ; ne heurte jamais de front les idées de ton entourage. Et puis, conclut Amélie avec un regard pénétrant, sache attendre ta destinée !

—Oui, ma tante, fit Léa, joignant les mains d'un air d'adoration Oh ! quel bien vous me faites ! que je suis heureuse de vous connaître ! Mon Dieu, mon Dieu ! qu'est-ce que je deviendrai quand vous serez partie !

Ce départ était pourtant imminent ; car, le soir même, Mme Lagarde manifesta son intention "de regagner dès le lendemain Quinéville, où ses ouvriers l'attendaient, et se diriger presque aussitôt sur Paris, où ses enfants se morfondaient." Le fermier ne protesta que pour la forme, et Mathilde ne protesta pas du tout, au vif dépit de Léa, que sa tante avait positivement ensorcelée ! Amélie, qui était arrivée à pied, la nuit, comme une vagabonde, s'en retourna en grand équipage, flanquée de ses deux nièces, dans la carriole sonore conduite par Maître Bienaimé dont la blouse neuve se gonflait au vent, et dont le fouet claquait d'importance. Les sentiments du brave homme eussent pu, en fin de compte, se résumer par le mot historique : "Bon voyage, mais n'y revenez plus !"

Néanmoins, au moment de la séparation, il ne crut pas pouvoir se dispenser de dire à Mme Lagarde :

—On est "de revue" maintenant.

—Oh ! bien entendu, puisque, dans deux mois, nous deviendrons voisins. Ne pleure donc pas ainsi, mignonne !

Hélas ! ce n'était pas une pluie, ni un torrent de pleurs, c'était un déluge. Les larmes de Léa imprégnaient son mouchoir, ruisselaient le long de sa robe, et quelques-unes tombaient jusque sur le parquet de la salle d'attente, où des hommes d'équipe s'arrêtaient, le sac sur le dos, pour contempler, ébahis, cette désolation tragique.

Sur le quai, ce fut bien une autre affaire : Léa s'accrochait à sa tante, l'embrassait désespérément, l'empêchait de monter en wagon, pendant que la machine trépidait et que les employés criaient à tue-tête :

En voiture ! en voiture !

—Meilleure santé, Amélie, disait le fermier, excédé au fond. Mes compliments chez toi.

Mme Lagarde put enfin se dégager, après avoir glissé à sa nièce "Pense à ce que je t'ai dit !" Puis elle s'affaissa, étourdie, dans un coin du compartiment, et réfléchit longtemps, les doigts à la tempe, pendant que des paysages monotones défilaient dans le cadre de la portière.

Très jolie, en effet, cette petite, pas du tout rustaude, et bien pourvue, sans doute, nonobstant les réticences du père Brissot !..

Enfin, on verrait plus tard ; Amélie n'avait encore que des vellétés lointaines ; en cette hâtive reconnaissance du terrain elle ne s'était nullement compromise, et le reste lui était bien égal. Peu lui importait que la semence jetée à tout hasard par elle fructifiât au détriment du prochain !

Il était cinq heures lorsque le petit train côtier, aux arrêts innombrables, stoppa en gare de Lestre-Quinéville ; Amélie chancela sous le grand vent de mer qui la cingla et l'enveloppa comme une nuée d'ailes battantes ; la réverbération du soleil sur l'étendue aride des sables et des landes lui fit fermer les yeux. Mais cette fois encore, elle se domina, et traversant d'une allure décidée la gare à peu près déserte, elle se dirigea vers la voiture qui faisait le service de la plage.

Elle allait aborder le conducteur lorsqu'une voix semi-railleuse, semi-câline, retentit derrière elle :

—Mes hommages, belle-maman !

Madame Lagarde se retourna d'un mouvement brusque.

—Toi ! exclama-t-elle avec une contrariété à peine voilée ; d'où sors-tu donc ?

Un très joli garçon, vêtu en snob, le monocle à l'oeil et la bouche en coeur, s'inclinait chapeau bas, avec un mélange de pose et de désinvolture, absolument inimitable.

—D'où je sors ? Du Grand Hôtel des Baigneurs, où les baigneurs brillent actuellement par leur absence.

—Ce n'est pas cela que je veux dire. Comment es-tu ici ?

—Oh ! très simple ! expliqua le jeune homme, effilant de ses doigts irréprochablement gantés les crocs de sa moustache fauve. J'ai un congé de quarante-huit heures ; je saute hier soir avenue Carnet. La petite soeur me montre une lettre où vous lui contez votre séjour chez votre frère le curé, votre intention d'aller voir si la Closerie a changé de place... et où vous annoncez votre retour à Quinéville pour aujourd'hui ! Je dis à la petite soeur : " Bonsoir ! je file ! Ça va être piquant de surprendre belle-maman dans la fraîcheur de son impression première... et ça va me procurer le plaisir d'avoir plus tôt de ses bonnes nouvelles... Sans compter qu'au sortir de mes paperasses, j'ai un besoin phénoménal de m'oxygéner la constitution ! "

Tout cela fut débité avec une verve un peu impertinente, et cette volubilité qui avait le don d'étourdir Amélie et de lui occasionner des migraines.

—Je te remercie, répondit-elle sans chaleur, je ne vais pas plus mal. Tu montes ?

—Après vous, bien entendu ! fit Roger, saluant de rechef, et s'emparant du sac de la voyageuse. Oh ! cette boîte ! ajouta en sourderie le jeune Daubreuil, se glissant à son tour dans le véhicule qui s'ébranla immédiatement, au trot pesant des chevaux et au cliquetis des vitres. Vous permettez que j'aère ? On cuit à l'étouffée ! Eh bien ! et le retour au pays ? Thème poétique et romanesque, s'il en fut. . Racontez-moi ça, de grâce ! Cela ne doit pas manquer de caractère, cette grande ferme en plein pays des boeufs ! Et votre frère Bienaimé, riche comme un Crésus, probablement ? Et les mystérieuses cousines ?

Il gesticulait, donnait à sa moustache un tour conquérant, et son sourire presque perpétuel découvrait ses dents blanches ; il était évidemment poseur, et pourtant l'entrain de ses manières, quelque chose de franc dans ses yeux, empêchaient tout autre que sa belle-mère de le trouver insupportable.

—La Closerie n'est guère pittoresque, répondit brièvement Mme Lagarde évitant d'enflammer cette curiosité. Quant aux cousines,—qui ne sont point du tout tes cousines—ce sont de bonnes petites filles élevées au couvent.

—Très rougissantes ? des ingénues "aux bandeaux plats, à l'oeil bleu, aux chapeaux de bergères ?" déclama Roger, citant Verlaine.

Mme Lagarde fronça le sourcil.

—Elle ne sont pas ridicules, répliqua-t-elle sèchement ; elles ont reçu de l'éducation, je te le répète.

—Jolies ? brunes ? blondes ? petites ? grandes ? vives ? langoureuses ? gaies ? mélancoliques ?

Amélie porta la main à sa tête.

—Fais-moi grâce des descriptions pour le moment ; j'y suis peu disposée. Mes nièces sont plutôt agréables dans leur genre, c'est tout ce que je puis te répondre.

—Un genre à part, alors ? Des femmes inédites.. absolument en dehors du type "vlan," du type "pot-au-feu," du type "saule-pleureur ?"

Mme Lagarde, en proie à un énervement intense, ne répondit pas.

—Tiens ! tiens ! pensa Roger, c'est curieux, cette réserve de belle-maman. Y aurait-il là-dessous quelque merveille cachée, quelque Cendrillon au pied menu ? Il faudra voir !

L'omnibus s'arrêtait devant l'hôtel des Baigneurs. Amélie entra, donna des ordres, et sortit aussitôt pour s'accouder au parapet de la terrasse, en face de la mer. Son beau-fils la rejoignit, et après avoir allumé un havane—il ne se refusait aucun luxe ! et, après avoir allumé un havane—il ne se refusait aucun luxe ! —il renoua le fil de la conversation.

—Vous tenez à repartir demain ? Alors je vous propose une combinaison superbe : au lieu d'être ballottée toute la journée dans des wagons affreux, bons pour servir de cages aux poules, vous ferez le trajet en quatre heures, et dans des conditions de confort superlatives...

Comme elle le regardait, intriguée, il ajouta :

—Voulez-vous me faire l'honneur de me suivre ?

Et il la conduisit vers un garage, l'arrêta devant une charmante automobile à deux places, vanta tout haut la couleur crème de la caisse, les cuivres étincelants, les pneus perfectionnés, la capote doublée de cuir rouge, et conclut d'un accent de triomphe :

—Hé bien, belle-maman, qu'en dites-vous ? N'est-il pas vrai qu'elle est jolie, cette petite machine ?

—En effet...

—N'est-il pas vrai que celui qui l'a dénichée n'est point un imbécile ?

Mme Lagarde fit deux pas en arrière.

—Tu ne veux pas dire que tu l'as achetée !

—Pourquoi pas ?

—Combien ?

—Six mille francs ! lança Roger tout épanoui. Elle en vaut le double ! Et des facilités de paiement ! Une affaire exceptionnelle ! Une occasion merveilleuse !

Mme Lagarde étouffait littéralement.

—Un employé à dix-huit cents francs qui achète une machine de six mille... C'est un comble.

—Comment donc ? fit Roger, tout à fait inconscient de l'énormité commise. Et mes rentes qui me viennent de ma mère ?

—Ah ! oui, tes rentes ; elles pèsent lourd, aujourd'hui surtout.

—Mais vous ne comprenez pas ! protesta le jeune homme, élevant son cigare entre le pouce et l'index. Puisque je vous dis que c'était une occasion unique... que je paierai peu à peu, et qu'en définitive je pourrai revendre plus tard si la chose me convient.

—Oui, au rabais ! Et tout cela, quand ta situation te donne droit à des voyages gratuits !

Légèrement effaré, mais non contrit, Roger s'était tourné vers le large.

—Je te savais imprudent, dépensier, continua sa belle-mère, la voix saccadée, mais jamais encore tu ne t'étais signalé par une folie de cette envergure. A mener pareil train, mon ami, tu seras sur la paille avant trois ans ! A ton aise ! Ce n'est pas moi qui te sauverai !

De plus en plus déconfit, il tournait et retournait autour de son auto ; il avait la physionomie d'un homme qui avale une drogue amère et qui songe : " Dans une seconde il n'y paraîtra plus. "

—Je te l'ai déjà dit, reprenait Amélie ; je ne paierai pas un centime de tes dettes ; je dois sauvegarder l'avenir de mes enfants.

—Oh ! mais, soyez tranquille ! repartit le jeune Daubreuil en relevant la tête. Je me tirerai d'affaire, moi : j'ai tant de cordes à mon arc ! Tenez, hier, je rencontrais Alcindor, de l'Eden-Parisien. Il prétend que je débite les monologues avec un chic renversant, et qu'avec sa recommandation, je serais très capable de me faire une célébrité dans la partie ! Après tout, c'est un métier qui m'irait aussi bien qu'un autre.

—De mieux en mieux ! exclama sa belle-mère.

Et, ne pouvant en supporter davantage, elle monta vers la chambre qu'elle avait retenue, et fit prévenir qu'elle ne descendrait pas le soir à la table d'hôte.

VI

LES FOINS.

C'est la saison des foins. Les pommiers et les aubépines ont secoué, sur le sol, leur neige odorante ; le long des chemins, les églantines sourient toutes roses, les reines-des-prés frissonnent toutes blanches, les chèvrefeuilles accrochent aux ronces leurs pétales pareils à des doigts menus. . . C'est le plein épanouissement de la nature ; dans l'encadrement des arbres, dont la dentelle plus épaisse et plus sombre tranche en

vigueur sur le ciel, l'herbe mûrie ondule et bruisse comme une mer où les grandes marguerites semblent étaler des traînées d'écume, et les coquelicots des reflets de feu.

La Closerie bourdonne comme une ruche : dans les champs, le maître surveille et dirige l'armée de ses travailleurs, tandis qu'à la maison on s'affaire ; Dieu sait le nombre incalculable de galettes qu'il faut tourner pour tous ces appétits surexcités, les flots de cidre qu'il faut extraire des tonnes pour tous ces gosiers altérés ! Chaque jour, Mathilde passe des heures à préparer des portions de pain et de viande, à remplir les paniers qui partent pour les "clos." Quelle activité, quelle vigilance elle déploie pour assurer partout la régularité et l'harmonie malgré tant de complications ! Voilà presque une semaine qu'elle n'a mis le pied au dehors ; et cependant il lui serait bon, à elle aussi, de respirer en pleine lumière, d'aller se joindre, là-bas, à l'essaim des faneuses, de retremper ses forces, si jeunes encore, dans les effluves embaumés.

—Bah ! C'est mon affaire, à moi, de rester ici ! murmure-t-elle en secouant ses larges épaules.

Puis elle crie :

—Léa !

—Qu'est-ce qu'il y a ? répond aussitôt la petite personne, surgissant du fond ténébreux.

—Veux-tu aller avec Zélie porter la collation au Clos des Vignettes ? Tu pourras demander s'il y a une fourche pour toi.

Etonnée, elle considère la jolie figure moitié riante, moitié maussade : évidemment, Léa ne sait si elle doit dire oui ou non. Soudain, elle s'échappe à travers la cuisine, puis repaît coiffée d'un chapeau de jonc. Elle se plonge dans le bain de soleil, de gaieté de vie, le bourdonnement des insectes,—des marionnettes, comme disent les paysans—qui monte de la campagne embrasée ; en avant, en arrière, on entend des voix qui chantent, et le ronflement clair des faucheuses se mêle au sifflement cadencé des faux. Et voilà que Léa sourit : elle a

dix-huit ans, comment résisterait-elle à cette allégresse des choses ? D'ailleurs, pourquoi pleurerait-on lorsqu'on est jolie et qu'on attend le Prince Charmant ?

La barrière du Clos des Vignettes est grande ouverte dans l'herbe haute qui s'entortille aux montants ; ils sont là une quinzaine, hommes et femmes, journaliers et domestiques ; tous, à la vue des paniers, jettent leurs outils et se groupent à l'ombre ; les uns restent debout, les autres s'asseyent sur leurs talons. On brandit les couteaux, on tend les verres, et le cidre pétille, et les rires fusent, et les plaisanteries rustiques saupoudrent la collation de leur sel bien gaulois.

Dans l'immensité du champ, Léa seule s'agite, et l'on dirait une libellule qui danse ; d'un mouvement irréfléchi, elle s'est précipitée au milieu du foin. Peut-elle oublier qu'autrefois la fenaison était son plaisir favori, qu'à huit ans elle maniait comme un joujou une petite fourche faite à sa taille ? Peut-elle effacer de son être l'empreinte de la race, empêcher le sang normand, si riche de couler sous sa peau blanche ? L'instinct héréditaire n'est pas un vain mot : on s'en convaincrait à la voir ce matin, la nièce de la tante Amélie, la petite fille incomprise et prétentieuse, avec son chapeau de travers sur ses frisons à la débandade, avec ses dents éblouissantes dans son minois vermeil ! O conflit d'éléments contradictoires, mystères de l'âme et du cœur !

A présent, elle conduit un défilé de faneuses ; les fourches s'élèvent et s'abaissent d'un joli mouvement rythmé, et les bustes massifs se balancent avec une souplesse inattendue, et le foin roule en vagues dorées, s'enlève en nuages frissonnants. Mais au bout de deux heures, l'entrain de Léa tombe tout à coup ; par un de ces revirements si fréquents chez elle, elle déclare : " J'en ai assez."

Marie Le Mière.

(A suivre au prochain numéro.)

Histoire de la Presse Française

AUX ETATS-UNIS

Comprenant les causes et le mouvement de l'émigration Canadienne-Française.

Voici quelques-uns des sujets traités dans ce volume et qui se rattachent de quelque façon à l'existence des journaux :

L'insurrection de 1837-38 qui donna lieu à la fondation, à Burlington, Vt., du "Patriote" par Ludger Duvernay, le célèbre patriote journaliste. Les débuts de la société des missionnaires.

Médéric Lanctôt et son mouvement pour l'indépendance du Canada, "L'Idée Nouvelle" et "L'Impartial."

La grande célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal en 1874, où les Canadiens des États-Unis produisirent une si profonde impression, et à cette occasion la convention des Canadiens des États-Unis. Les préjugés qui existaient au Canada à l'endroit des expatriés.

Le mouvement de rapatriement par le gouvernement de la province de Québec en 1875.

Les Canadiens dans l'Illinois—Louis Fréchette, Chiniquy, etc.

La nomenclature détaillée des journaux publiés dans l'Ouest et dans l'Est.

Les femmes journalistes.

Les biographies et portraits d'une centaine de ceux qui ont été le plus en évidence dans le journalisme.

L'incident de 1881 quand les émigrés canadiens furent traités dans un rapport officiel de Chinois de l'Est.

Les journaux de la Louisiane, de la Californie et des États de l'Ouest, publiés par des français.

Tous ces documents ont été collationnés avec soin et tous les renseignements qu'il nous a été possible d'obtenir au prix de plusieurs années de travail ont été étudiés et comparés pour en faire un ouvrage dont l'exactitude ne pourrait pas être discutée en ce qui regarde des choses importantes. Ce livre un monument qui attestera des héroïques efforts faits par d'intrépides soldats de la plume et de la pensée pour perpétuer le culte de la langue, de la religion et des coutumes ancestrales en ce pays de langue anglaise.

L'édition sera limitée au nombre des souscripteurs qui nous auront envoyé leur adhésion. Le prix en sera de trois dollars, franco.

Adressez les commandes à

ALEXANDRE BELISLE, 405, rue Main, Worcester, Mass.



**Extincteur
"PARAGON"**

approuvé par les
inspecteurs du
gouvernement



Coffres-forts de toutes dimensions



Peintures préparées NEW ERA pour maisons

LUDGER GRAVEL, 26, Place Jacques-Cartier

Demandez Catalogue

Tel. Main 512 et 641

VIENT DE PARAITRE

DEUX MÉMOIRES

I

Mémoire présenté par les Irlandais en 1901 et
signé par M. Charles Murphy
et quelques autres

II

Réponse de Sa Grandeur Monseigneur Duhamel
adressée au Cardinal Préfet de
la Propagande

Extraits de la
"REVUE FRANCO AMÉRICAINE"
de Mai, Juin et Juillet 1911

PRIX 25 CENTS

S'adresser à la "REVUE FRANCO AMERICAINE"
197, rue Notre-Dame Est, Montreal

LE PACIFIQUE CANADIEN

LA ROUTE POPULAIRE

ENTRE

Montréal et Québec,
Montréal et Ottawa,
Montréal, Joliette et St-Gabriel.
Montréal, Ste-Agathe, Nominique
et les Les Laurentides,
Montréal et les Chutes Shawini-
gan,
Montréal et Ste-Anne de Beau-
pré,
Montréal et le Cap de la Magde-
leine,
Montréal, Bala et le Muskoka,

Montréal, St-Jean, N.-B., et les
Provinces Maritimes,
Montréal, Manchester, Nashua,
Lowell, Boston et la Nouvelle-
Angleterre,
Montréal, Toronto, Détroit et Chi-
cago,
Montréal, Sault Ste-Marie, St-
Paul, Duluth, Minneapolis,
Montréal, Fort William, Winnipeg,
Vancouver, le Kootenay et la
Côte du Pacifique.

LES PAQUEBOTS

"EMPRESS"

sont les plus modernes et les plus rapides faisant le service entre
les ports Canadiens et Liverpool.

W. G. ANNABLE,

Agent Général du Trafic-Voyageur
pour les Paquebots.

MONTREAL.

EMILE J. HEBERT,

Agent Général Dépt. des Voyageurs
pour le Chemin de Fer.

MONTREAL.

Les récoltes de l'Ouest Canadien

Le rendement cette année promet d'être des plus abondants, on compte déjà sur au moins 200 millions de minots, ce sera la moisson la plus riche dans l'histoire du pays, et tout semble devoir corroborer cette heureuse prophétie.

En effet la superficie sous culture cette année est de beaucoup plus étendue que par les années passées. D'autre part, la température a été tout-à-fait idéale. Il faudra une armée de 35 à 40,000 hommes pour en faire la moisson; déjà l'Ouest Canadien jette les yeux vers l'Est pour l'aide qu'il lui faudra. La province de la Saskatchewan seule, on nous annonce officiellement, aura besoin de 20,000 moissonneurs. Les provinces d'Alberta et Manitoba en requerront autant.

Les chemins de fer sans doute organiseront comme par les années passées des excursions de moissonneurs dès le commencement d'août, et comme les gages devront nécessairement être élevés, grand nombre de jeunes gens sans doute en profiteront pour visiter ce merveilleux pays de l'avenir tout en faisant un voyage à la fois instructif et rémunérateur.

EN VENTE

À LA

Revue Franco-Américaine

*Vieux ouvrages canadiens, brochures, livres,
pamphlets, etc., collections de journaux et de revues.*

Le Répertoire national, le Foyer canadien, les Soirées canadiennes, les Nouvelles Soirées, l'Opinion publique, le Monde illustré, la Revue canadienne, le Foyer domestique, l'Album de la Minerve, la Revue de Montréal, le Canada-Français, la Nouvelle-France, le Bulletin des Recherches Historiques, la Revue Franco-Américaine, etc.

Une collection de la Revue Canadienne, 41 volumes reliés de l'origine 1864 à juin 1902, prix d'occasion..... \$100 00

Le complément juillet 1902 à déc. 1910 en numéros..... 26 50

Quantité de numéros doubles à vendre à prix équitables.

Une collection du Bulletin des Recherches Historiques, 16 vol..... 40 00

Années séparées et numéros doubles. De quoi compléter et donner de la valeur à votre collection.

Le Mouvement catholique, 5 vol. in-8 (Trois-Rivières, 1898-1900) coll. complète en nos. 3 00

Le Canada-Français, 4 vol. in-8 (Québec, 1888-1891)..... 10 00

Prière d'écrire immédiatement ou de transmettre la liste de vos desiderata à

LA SOCIÉTÉ

— DE LA —

Revue Franco-Américaine

Case postale 2487, MONTRÉAL.

EN VENTE

À LA

Revue Franco-Américaine

LES LIVRES SUIVANTS

| | | |
|---|-------------------|-------------|
| VIGER.—Le Règne militaire en Canada, 1 vol. in-8 (rare) | \$3.00 net franco | \$3.20 |
| Edits et ordonnances Royaux 1854-56, 3 vols. in-8 | 10.00 | |
| MORICE.—Dictionnaire des Canadiens de l'Ouest... | 1.00 net franco | 1.15 |
| DANSEREAU.—Code du Poker..... | .10 | .11 |
| DAOUST.—Cent vingt jours de service actif (campagne du N. O., 1885)..... | .50 | .56 |
| BOURASSA.—Grande Bretagne et Canada, in-8..... | .15 | .20 |
| BURTIN.—Catherine Tékakwita, in-12 | .20 | .22 |
| BORTHWICK.—History of the eight Montreal prisons, édition limitée, non mise dans le commerce, 1 vol. relié, franco..... | 1.50 | |
| POITRAS.—Refrains de jeunesse, franco..... | .25 | |
| FERLAND.—Le Canada chanté, 4 vols. in-8 illustrés | 1.30 | franco 1.40 |
| DOUCET.—Contes du vieux temps, 1 vol. in-8..... | .75 | .83 |
| BIBAUD.—Histoire du Canada, tome III, 1878..... | .75 | .85 |
| BIBAUD.—Un mariage forcé, (épuisé)..... | .10 | .12 |
| Noël 1906, | .05 | .06 |
| Méprise..... | .05 | .06 |
| BOIS (l'abbé).—L'Isle d'Orléans, vol. in-8, quelques exemplaires seulement | .50 | .56 |
| JODOIN & VINCENT.—Histoire de Longueuil..... | 1.50 | 1.65 |
| FERLAND.—Histoire du Canada, 2 vols. in-8..... | 2.50 | 2.75 |
| TASSÉ.—Discours de Sir G.-E. Cartier..... | 3.00 | 3.40 |
| Gros vol. in-8 (10.00) | | |
| TANGUAY.—Dictionnaire Généalogique, 7 vols. in-8 | 18.00 | |

Adresser commandes et mandats à

LA SOCIÉTÉ

DE LA

Revue Franco-Américaine

Case Postale 2487, MONTRÉAL.

CARTES PROFESSIONNELLES

EUGENE L. JALBERT

AVOCAT ET NOTAIRE

36 Commercial Building

WOONSOCKET, R. I.

ADELARD ARCHAMBAULT

AVOCAT ET NOTAIRE

Aussi commissaire pour la législation
des actes pour le Canada.

18 LONGLEY Building

WOONSOCKET, R. I.

LAURENT MOISAN

MANUFACTURIER DE

MARBRE ARTIFICIEL

946-950 Rue St-Valier, Québec.

Manteaux de Cheminées, Comptoirs
Colonnes, Colonnnettes, Chemins de
Croix haut relief, Tables de Commu-
nion, Plédestaux, Monuments pour
Cimetière, Tablettes Commémoratives,
Autels complets d'après plans.

Les Dessins, Modèles, Modelage et
Sculpture sur Bois et Coulage en Plâtre
recevront une attention toute spéciale.

EXECUTION PROMPTE A DES PRIX TRÈS BAS

Une visite est respectueusement solli-
cité.
TEL. 3251

Bell, Est 2390

Marchands 358

J.O. LABRECQUE & Cie

AGENTS POUR LE

CHARBON

DIAMANT

NOIR . . .

141 Rue Wolfe

MONTREAL

Controlons nos Epargnes!

Protégeons nos Familles!

Défendons nos Institutions Nationales!

Trois buts que l'on atteint en s'enrôlant dans

L'UNION ST-JEAN BAPTISTE D'AMERIQUE

La plus sûre, la mieux organisée des sociétés de secours mutuels aux
Etats-Unis.

LISEZ "L'UNION," organe officiel de la Société, le plus vigou-
reux des journaux franco-américains.

ADRESSE: L'Union St-Jean Baptiste d'Amérique, Woonsocket, R. I.

M. ARTHUR LANGEVIN

371 Rue Marquette, Montréal.

AGENT DE LA

REVUE FRANCO-AMERICAINE

POUR MONTREAL, ET DISTRICT.

LE COURRIER DE LA PRESSE

Bureau de Coupures de Journaux

FRANCAIS ET ETRANGERS :: FONDE EN 1889

21 Boulevard Montmartre, PARIS 2e

GALLOIS & DEMOGEOT

Adresse Télégr.: COUPURES PARIS — TELEPHONE 101.50

LE COURRIER DE LA PRESSE

Reçoit, lit et découpe tous les Journaux et Revues et en fou. nit les extraits sur tous sujets et personnalités.

Service spécial d'informations pratiques pour Industriels et Commerçants

TARIF : 0 fr. 30 par Coupure.

| | | | |
|--|---|-------------------|-----------|
| Tarif réduit, PAIEMENT D'AVANCE, sans période de temps limité. | { | Par 100 Coupures, | 25 francs |
| | | “ 250 “ | 55 “ |
| | | “ 500 “ | 105 “ |
| | | “ 1000 “ | 200 “ |

On traite à forfait pour 3 mois, 6 mois, un an.

Excursions vers l'Ouest Canadien

La Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc annonce que les mardis, 11 et 25 juillet, 8 et 22 août, 5 et 19 septembre, 1911, des excursions dites "Homeseekers' Excursions" partiront de toutes ses gares dans Ontario et Québec pour l'Ouest Canadien, par voie de Chicago et Duluth ou par voie de Chicago, St Paul et Minneapolis, à des prix réduits pour l'aller et le retour.

La ligne à double voie bien connue que le Grand Tronc possède entre l'Est et Chicago, offre un attrait particulier au voyageur, et, grâce au service de convois supérieur offert par cette ligne, service qui comprend le fameux "International Limité" qui part tous les jours de Montréal, à 9 h. du matin, et qui est un des plus beaux et des plus rapides du Canada, beaucoup de voyageurs seront attirés de ce côté. Le voyage par Chicago est des plus intéressants; il promène les voyageurs à avers les principales villes et campagnes du Canada et des Etats du Michigan et de l'Indiana. A part cela on donne le choix entre sept lignes diverses entre Chicago et St. Paul et Minneapolis.

Vu le grand nombre de Canadiens qui habitent Chicago, St-Paul, Minneapolis, Duluth et les autres villes disséminées le long de la route, il n'est pas douteux que le Grand Tronc trouvera nombre de clients qui voudront profiter de l'avantage qui leur est offert de visiter en route leurs amis.

Les citoyens Canadiens sont exempts de la prétendue "Inspection D'Immigration" et ils ne sont retenus nulle part.

Le bagage est transporté à travers les Etat-Unis, sous scellés, sans que les voyageurs aient à s'en inquiéter.

Un autre avantage qui sera apprécié par le chercheur de foyer c'est le confort qu'on lui assure en le transférant, comme à Chicago, St Paul et Duluth, dans des chars fraîchement ventilés et propres, ce qui lui évite le désagrément et la fatigue de voyager de trop longues distances dans les mêmes voitures.

A part les routes que nous venons de mentionner, on vendra aussi des billets par voie de Sarnia, et pour les splendides bateaux de la Compagnie de Navigation du Nord qui font la traversée des lacs Huron et Supérieur.

Pour plus de détails s'adresser à n'importe quel agent de la Compagnie du GRAND TRONC, ou écrire à Mous. J. QUINLAN, agent de district pour les voyageurs, gare Bonaventure, Montréal, ou à Mons. A. E. DUFF, agent de district pour les voyageurs, gare Union, Toronto.

Le premier convoi du Grand Tronc Pacifique entre Prince Rupert et l'Est jusqu'à Vancouver, 100 milles, a été mis en opération le 14 juin. Le convoi part de Prince Rupert à 1 h. de l'après-midi deux fois par semaine, le mercredi et le jendi, à l'arrivée des bateaux du Grand Tronc Pacifique. Retour le lendemain.

Une Entreprise nationale!

“La Revue Franco-Américaine” prépare actuellement une

Edition complète et définitive

DE

L'œuvre d'Edmond de Nevers

(6 volumes)

I. L'avenir du peuple canadien-français.

II et III. L'âme américaine.

IV. Matthew Arnold.

V. L.-B.-Z. Chamard, (Inédit).

VI. Conférences et discours, notes de voyage, œuvres posthumes, etc.

PRÉPAREZ VOS COMMANDES !

La Revue Franco-Américaine
197, Notre-Dame, Est,
MONTREAL.

Tel. 4936 Main.

Case Postale 2487.

LE DEVOIR

Grand Journal quotidien du soir

DIRECTEUR : - - HENRI BOURASSA

L. P. DESLONGCHAMPS, GERANT

L'édition hebdomadaire donne les principaux articles parus pendant la semaine, les grosses nouvelles et tout ce qui intéresse les cultivateurs ; les prix du marché, etc.

"Le DEVOIR"

71a, St-Jacques
MONTREAL

Le DEVOIR est le plus sincère, le plus franc interprète des sentiments canadiens-français ;

Le DEVOIR est libre de toute attache politique ou financière ;

Le DEVOIR est le seul journal canadien-français qui publie des articles signés d'hommes politiques en vue ;

Le DEVOIR ne publie que des romans d'une scrupuleuse honnêteté ;

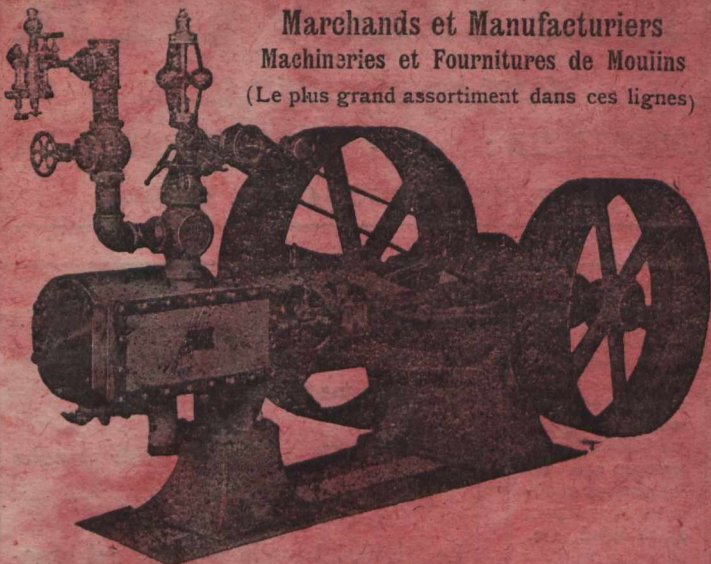
Le DEVOIR parle de tout ce qui intéresse les cultivateurs.

Abonnez-vous au "Devoir"

\$3.00 par année pour l'édition quotidienne,
pour le Canada et les Etats-Unis :: ::
\$1.00 pour l'édition hebdomadaire, au
Canada ; \$1.50 pour les Etats-Unis :: :: ::

LA CIE CHS. A. PAQUET, Limitée

Marchands et Manufacturiers
Machineries et Fournitures de Moulins
(Le plus grand assortiment dans ces lignes)



Coin des rues DALHOUSIE et ST-JACQUES - Basse Ville, QUEBEC

Système de Chemin de Fer du Grand Tronc

Le fameux Chemin de Fer
Canadien à voie double



La principale artère de communication entre l'Est et l'Ouest

Le système de Chemin de Fer du Grand Tronc atteint, par ses voies propres et ses voies de correspondance, les grands centres du Canada et des Etats-Unis. A part cela, c'est la grande voie pittoresque du Canada.

Les villes historiques de Montréal et de Québec, avec leurs nombreux souvenirs du passé tout autant que leur attrait et leur prospérité de l'heure présente, sont toujours intéressantes.

Aménagement parfait.

Wagons à vestibules,

L'excellence du service de ses wagons-restaurants a valu au système du Grand Tronc une réputation qui s'étend à tout le continent.

Ecrivez et demandez une copie de "Trains 3 et 4," une publication décrivant la route entre Chicago, Portland et Québec. On recevra aussi, sur demande, un magnifique pamphlet sur Montréal et Québec.

W. E. DAVIS

Gérant du service des voyageurs
MONTREAL

G. T. BELL,

Agent général du service des
passagers et des billets, MONTREAL

IMP. BILAUDEAU, MONTREAL